

Conditions applicables à Invest

Préambule.

Le présent document présente les conditions générales et d'autres informations importantes qui s'appliquent à nos services d'investissement en relation avec votre Compte Invest.

Veuillez lire attentivement les présentes Conditions applicables à Invest avant d'ouvrir un Compte Invest chez nous. En ouvrant un Compte chez nous, vous acceptez d'être légalement lié par les présentes Conditions applicables à Invest.

Vous pouvez accepter les présentes conditions applicables à Invest sur notre site Web en cochant la déclaration attestant que vous avez lu, compris et accepté les Conditions applicables à Invest. Si vous refusez de les accepter, vous ne pourrez pas ouvrir de Compte chez nous. Les Conditions applicables à Invest entrent en vigueur à la date de leur acceptation sur notre site Web.

Les définitions et interprétations sont énumérées à la Clause 40 à la fin des présentes Conditions applicables à Invest. Les références aux clauses des présentes sont limitées aux clauses des présentes Conditions applicables à Invest, sauf indication contraire explicite. Les titres, les lettres majuscules et les mots et phrases mis en évidence ou en gras ne sont inclus que pour des raisons de commodité et n'affectent pas l'interprétation du présent Accord.

Les mots et expressions qui suivent les termes « y compris », « notamment » ou toute autre expression similaire sont interprétés comme des exemples et ne limitent pas le sens des mots qui précèdent ces termes.

1. Qui sommes-nous ?

1.1. Trading 212 EU et Trading 212 CY sont deux sociétés affiliées au sein du groupe Trading 212, chacune fournissant des services dans le cadre des présentes Conditions applicables à Invest.

1.2. Toute référence à « **Trading 212 EU** » désigne FXFlat Bank GmbH qui est autorisée et réglementée par l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière (« **BaFin** ») (numéro d'identification BaFin 10109603) et est la société qui vous fournira les services de courtage d'actions en exécution seule et facilitera les transactions FX à des fins de règlement, comme spécifié dans la **Section A** de ces Conditions applicables à Invest, et peut détenir vos actifs comme indiqué à la **Section C** de ces Conditions applicables à Invest.

1.3. Les informations relatives à Trading 212 EU et à ses licences sont disponibles sur le portail de registre de la BaFin à l'adresse suivante :

https://portal.mvp.bafin.de/database/InstInfo/institutDetails.do?cmd=loadInstitutAction&institutId=109603&locale=en_GB. Les adresses enregistrées de BaFin sont Graurheindorfer Str.

108, 53117 Bonn et Marie-Curie-Str. 24-28, 60439 Francfort. Trading 212 EU est sis à l'adresse Bahnstraße 47, 40878 Ratingen, Allemagne et nous sommes inscrits au registre du commerce du tribunal de district de Düsseldorf sous le numéro d'immatriculation HRB 101710

1.4. « **Trading 212 CY** » désigne Trading 212 Markets Ltd qui est autorisée et réglementée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (« **CySEC** ») (numéro de licence 398/21) et est la société qui détiendra vos actifs comme spécifié dans la **Section B** des présentes Conditions applicables à Invest.

1.5. Les informations de Trading 212 CY sur ses licences sont accessibles sur le site web de CySEC : <https://www.cysec.gov.cy/en-GB/entities/investment-firms/cypriot/89835/>.

L'adresse du siège de la CySEC est le 19 Diagorou Str. CY-1097 Nicosie. L'adresse de Trading 212 CY est Agias Fylaxeos str. 1, 2nd floor, Office 1, 3025, Limassol, Chypre. L'entreprise Trading 212 CY est immatriculée à Chypre sous le numéro d'entreprise HE 409763.

2. Votre relation avec nous.

2.1. Les présentes Conditions applicables à Invest régissent l'utilisation de tous nos Services Invest comme suit :

- a. La **Section A** (dont l'Annexe 1) s'applique aux Services de courtage d'actions et aux services de conversion de devises proposés par Trading 212 DE ;
- b. La **Section B** s'applique aux services de Garde qui vous sont proposés par Trading 212 CY ; et
- c. La **Section C** s'applique aux services de Garde qui vous sont proposés par Trading 212 EU; et

d. La **Section C** contient les conditions générales applicables à la fois à Trading 212 EU et à Trading 212 CY.

(Toute référence aux « **Conditions applicables à Invest** » désigne les Sections A, B, C et D combinées.)

2.2. Toute référence dans les présentes Conditions applicables à Invest à « **Trading 212 EU** », « **Trading 212 CY** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désigne l'entité spécifique fournissant le service concerné, comme indiqué à la Section 2.1. Toute référence à « **vous** » et « **votre** » désigne votre personne dans le cadre des présentes Conditions applicables à Invest.

2.3. L'Accord entre vous et Trading 212 EU comprend la Section A, Section C et la Section D des présentes Conditions applicables à Invest ainsi que l'Annexe 1, les Conditions et frais, la Politique d'exécution des ordres, l'Avis de divulgation, la Politique de confidentialité, la Politique en matière de cookies, toutes les annexes, tous les documents auxiliaires auxquels il est fait référence, toutes les modifications qui y sont apportées et toutes les conditions supplémentaires que nous émettons de temps à autre. L'Accord entre vous et Trading 212 CY comprend les Sections B et C des présentes Conditions applicables à Invest (collectivement dénommées l'« **Accord** »).

SECTION A

3. Acceptation par le client.

3.1. Nous sommes tenus, en vertu du Droit applicable, d'effectuer un processus KYC afin d'identifier et de vérifier nos clients. Pour ce processus, nous avons adopté une approche basée sur le risque. Cela peut nécessiter l'obtention, entre autres, d'une preuve documentaire de votre nom, de votre date de naissance et de votre adresse. Dans certains cas, nous pouvons coopérer avec des fournisseurs tiers pour effectuer le processus KYC, et vous devrez peut-être accepter les conditions de ces fournisseurs avant d'intégrer Trading 212 et d'en devenir client. Vous acceptez que nous puissions utiliser des outils de vérification électronique en ligne pouvant vous demander, entre autre, des détails supplémentaires, des documents et des preuves photo et vidéo. Si vous ne pouvez pas prouver votre identité de manière satisfaisante ou si vous refusez de fournir de telles preuves, vous ne pourrez pas ouvrir de compte chez nous ou devrez peut-être fermer votre compte existant.

3.2. Nous pourrions également vous demander de fournir des informations personnelles supplémentaires pour nous assurer que vous répondez aux exigences fiscales des autres juridictions dans lesquelles vous pouvez choisir d'investir. Si vous ne le faites pas, vous risquez de devoir payer une retenue à la source plus importante sur vos revenus.

3.3. Nous pouvons évaluer le caractère approprié de certains produits complexes pour vous en fonction de vos connaissances, de votre expérience et de votre compréhension des risques encourus (le « **Test d'adéquation** »). Vous ne pourrez passer un Ordre pour ces produits complexes que si vous avez réussi l'évaluation correspondante. Si, sur la base du Test d'adéquation, nous concluons que le courtage de ces produits complexes n'est pas approprié pour vous, nous vous en informerons et nous ne procéderons pas à l'exécution de l'Ordre ou des ordres en question.

3.4. Nous ne vous accepterons pas en tant que Client et nous ne commencerons pas à vous fournir nos Services de courtage d'actions tant que nous n'aurons pas :

- a. terminé avec succès le processus KYC ;
- b. établi que vous avez réussi le Test d'adéquation, le cas échéant ; et
- c. terminé avec succès l'Évaluation du marché cible.

Nous ne pourrions vous proposer nos Services de courtage d'actions qu'une fois que nous aurons achevé notre procédure d'acceptation des clients et que vous aurez reçu une confirmation de notre part. Avant ce moment, nous vous considérons comme un client potentiel et vous pouvez avoir accès à certaines parties de la Plateforme de trading à des fins d'évaluation. Pendant ces périodes, vous serez lié par les termes du présent Accord.

4. Services de courtage d'actions.

4.1. Nous fournissons nos Services de courtage d'actions « en exécution seule », ce qui signifie que toutes les décisions d'investissement sont prises uniquement par vous, et que c'est donc vous et vous seul qui déterminez votre stratégie et vos choix d'investissement, qui êtes responsable de tous les Ordres et qui êtes responsable du suivi régulier de vos investissements. Nous ne vous conseillerons jamais sur vos investissements, vos transactions ou vos décisions de courtage d'actions. Nous ne vous prodiguerons aucun conseil ni aucune recommandation concernant nos Services de courtage d'actions, et aucune information fournie par nous ne doit être interprétée comme telle.

4.2. Vous devriez obtenir vos propres conseils professionnels pour savoir si les investissements envisagés vous conviennent. Nous pouvons vous fournir des informations factuelles concernant nos produits, les risques qui en découlent ou les marchés financiers en général, qui ne sont pas fondées sur une évaluation de votre situation individuelle.

4.3. L'utilisation de nos Services de courtage d'actions implique un niveau de risque d'investissement élevé. Les Ordres que vous passez pour les Transactions se font à vos risques et périls.

4.4. En utilisant les Services de courtage des actions, dont notre Site web et notre Plateforme de trading, vous reconnaissez et acceptez ce qui suit :

- a. il est interdit d'utiliser, de stocker, de reproduire, d'afficher, de modifier, de vendre, de publier et de distribuer le contenu et les informations liés aux Services de courtage d'actions sans notre autorisation écrite préalable ;
- b. Vous n'utiliserez pas les Services de courtage d'actions à des fins illégales ou non autorisées ;

4.5. Nous ne sommes pas responsables de la fourniture de conseils fiscaux ou juridiques en rapport avec les Services de courtage d'actions. En fonction de votre situation personnelle,

nous pouvons retenir des impôts sur les revenus liés à l'utilisation des Services (voir la clause 41 ci-dessous), mais vous restez responsable de vos propres obligations fiscales en tant que contribuable.

4.6 Nous agissons en notre propre nom pour votre compte (*Finanzkommissionsgeschäft*) pour exécuter différents types d'ordres conformément à notre politique d'exécution des ordres.

4.7. Les comptes conjoints ne sont pas autorisés et vous reconnaissez que vous n'êtes pas autorisé à détenir plus d'un Compte Invest à votre nom. Si vous contrevenez à cette règle, nous pouvons résilier tous vos Accords avec nous. Si vous possédez plusieurs comptes chez nous, ouverts dans des devises différentes (par exemple, un compte Invest en EUR et un compte CFD en USD), Trading 212 EU se réserve le droit d'imposer des frais de conversion de devises pour chaque conversion de devises entre comptes, conformément à nos conditions et frais.

4.8. Notre fonctionnalité de Compte multidevises vous permet de détenir des espèces dans plusieurs devises. Lorsque vous ouvrez un Compte chez nous, vous choisissez une Devise principale. Les devises pouvant être définies comme Devise principale sont visibles sur le Site web et diffèrent en fonction de votre pays de résidence. La Devise principale est utilisée pour calculer et afficher le Solde et les Relevés de votre compte. Une fois confirmée, la Devise principale de votre Compte ne peut plus être modifiée. Vous pouvez détenir des soldes en espèces dans plusieurs Devises non principales, comme indiqué sur notre Site web. Nous pouvons ajouter de nouvelles devises avec effet immédiat et sans préavis. Si nous résilions la prise en charge d'une devise, nous vous donnerons un préavis d'au moins soixante (60) jours. Lors de la conversion de devises, les frais de change applicables seront appliqués par Trading 212 EU (voir les Clauses 15 et 25), conformément à notre page Conditions et frais sur notre Site web.

4.9. Afin de garantir que nous agissons dans le cadre de nos autorisations réglementaires, veuillez noter que nous ne sommes pas une plateforme de trading de devises et que vous ne devez pas utiliser la fonctionnalité de compte multidevise à cette fin sans vous engager activement dans des activités de trading par l'intermédiaire de votre Compte chez nous. Pour les Comptes qui ne sont pas activement utilisés pour le trading, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de restreindre votre utilisation des comptes multidevises.

4.10. Notre fonction de trading 24 h/24, 5 j/5 vous permet d'acheter et de vendre certains investissements en dehors des Heures régulières de trading. Vous pouvez activer ou désactiver la fonction sur notre Site web à chaque fois avant de passer un ordre. Avec le Trading 24 h/24 et 5 j/5, vous aurez accès à trois sessions de trading supplémentaires :

- a. Le Trading en horaires prolongées, qui consiste en deux sessions :
 - i. Trading pré-ouverture du marché, et
 - ii. Trading en dehors des horaires d'ouverture, et
- b. Trading nocturne

Tous les investissements ne sont pas disponibles pour le trading 24 h/24 et 5 j/5 – vous pouvez voir quels investissements sont disponibles en consultant notre Site web. En activant le Trading 24 h/24 et 5 j/5, vous serez en mesure de trader 24 heures sur 24, sans interruption. Toutefois, des délais différents peuvent s'appliquer, par exemple pendant les vacances boursières ou les jours fériés aux États-Unis, auquel cas nous ferons de notre mieux pour vous en informer à l'avance. Le trading en dehors des Heures régulières de trading s'accompagne de risques supplémentaires, tels qu'une liquidité plus faible, une plus grande volatilité des prix et des écarts plus importants. Votre Ordre peut être retardé, partiellement exécuté ou ne pas être exécuté du tout. Veuillez consulter notre Site web et notre Avis de divulgation pour plus d'informations et une vue d'ensemble des risques associés.

5. Vos droits et obligations.

5.1. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas autorisé à ouvrir et/ou à gérer un Compte chez nous pour le compte d'un tiers, quelles que soient vos relations juridiques. Il vous est expressément interdit d'utiliser nos services de courtage d'actions pour le trading algorithmique ainsi que pour fournir des services commerciaux, tels que des services d'agent, de courtage et/ou de gestion d'actifs, indépendamment du fait qu'un tel service puisse être légalement autorisé. Nous nous réservons le droit de fermer unilatéralement tout compte de ce type et nous ne sommes pas responsables des pertes, dommages, coûts ou dépenses résultant de nos actions au titre de la présente clause.

5.2. Vous devez nous fournir les informations dont nous avons besoin pour nous conformer aux Lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, aux règles et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Vous garantissez que toute

information que vous nous fournissez est exhaustive, exacte et non trompeuse à quelque égard que ce soit. Nous nous réservons le droit de rejeter les demandes provenant de juridictions à haut risque, conformément à nos responsabilités légales et réglementaires.

5.3. Vous garantissez en permanence qu'en concluant le présent accord et toute transaction effectuée en vertu de celui-ci, vous ne violerez aucune réglementation applicable.

5.4. Vous acceptez l'entière responsabilité de la surveillance de votre Compte. Vous acceptez de nous notifier immédiatement si vous avez connaissance de :

- a. la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée de votre nom d'utilisateur, de votre mot de passe ou de votre numéro de compte ;
- b. le défaut de réception par vous d'un message ou d'un message partiel de notre part indiquant qu'un Ordre a été reçu, rejeté et/ou exécuté ; ou
- c. toute information inexacte dans les soldes de votre/vos compte(s), relevés, notes de contrat, dossiers, enregistrements, fonds détenus ou historique des transactions.

5.5. Vous devez vous assurer que votre mot de passe reste confidentiel à tout moment et vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour :

- a. empêcher toute autre personne d'utiliser votre mot de passe ;
- b. ne pas divulguer votre mot de passe à quiconque, y compris à l'un de nos employés ;
- c. ne pas utiliser votre numéro de compte intégralement ou en partie comme mot de passe ; et
- d. ne pas laisser votre téléphone portable ou d'autres appareils sans surveillance pendant que vous êtes connecté à la Plateforme de trading.

5.6. Si vous ne respectez pas les obligations énoncées dans la présente Clause 5, cela peut affecter la manière dont nous pouvons vous fournir nos Services de courtage d'actions, et nous pouvons :

- a. refuser d'ouvrir un compte pour vous ;
- b. refuser d'effectuer des transactions pour vous ;
- c. refuser d'effectuer des paiements sur votre compte ou à partir de celui-ci ;
- d. fermer votre compte ; et/ou
- e. prendre toute autre mesure responsable nécessaire pour se conformer aux exigences réglementaires.

6. Nos droits et nos obligations.

6.1. Nous sommes tenus d'évaluer et de définir un marché cible pour les produits d'investissement fabriqués, distribués ou vendus à votre intention. Dans notre rôle de distributeur (vendeur), nous évaluerons périodiquement les investissements et partagerons des informations sur les investissements afin de prendre les mesures appropriées pour améliorer les résultats pour vous en tant que client.

6.2. Nous pouvons prendre toute mesure que nous jugeons souhaitable, à notre entière discrétion, pour garantir le respect des lois et réglementations applicables. Nous ne sommes pas responsables des pertes, dommages ou retards résultant de notre respect des exigences légales ou réglementaires.

6.3. Avant d'accepter votre Instruction de transaction concernant des Investissements et des Actions cotés aux États-Unis, nous vous demanderons de signer un formulaire W-8BEN.

6.4. Nous n'acceptons pas d'Instructions de transaction lorsque :

- a. le marché concerné est fermé au trading ;
- b. vous n'avez pas assez d'argent sur votre Compte pour effectuer la transaction ; ou
- c. un cas de force majeure survient, conformément à la Clause 38 de l'Accord.

6.5. Nous fournirons un Relevé et une Confirmation de vos transactions, ainsi qu'un solde de compte et un enregistrement de toutes les transactions pour votre Compte via la Plateforme de trading. En l'absence d'Erreur manifeste, vous serez lié par le relevé et la confirmation. Vous devez vérifier les Relevés électroniques que nous vous avons envoyés et nous informer rapidement de toute anomalie.

6.6. Nous ouvrirons un Compte à votre nom dans la devise disponible sélectionnée. Vous pourrez utiliser votre Compte pour effectuer des transactions dès que vous aurez déposé sur votre compte au moins le montant spécifié dans les Conditions et frais pour votre Compte et que le Compte aura été confirmé comme étant vérifié.

6.7. Nous avons le droit d'introduire de nouveaux investissements et de nouvelles Heures de marché pour le trading sur la Plateforme de trading et de suspendre et/ou de supprimer de la Plateforme de trading tout investissement et toute Heure de marché à notre seule discrétion.

6.8. Nous nous réservons le droit de placer immédiatement une restriction « Sell-only » sur votre Compte, après notification, dans les cas suivants :

- a. Lorsque nous soupçonnons une activité illégale ;
- b. Lorsque nous soupçonnons une activité commerciale restreinte ou abusive ;
- c. Si nous exerçons nos droits de résiliation de l'Accord sans préavis conformément aux dispositions applicables du présent document ;
- d. Pour assurer la conformité à une quelconque obligation réglementaire, y compris lorsque vous n'avez pas fourni les informations légalement requises ;
- e. Si vous ne vous êtes pas connecté à votre Compte pendant une période de douze (12) mois consécutifs, nous nous réservons le droit de demander une vérification de vos données personnelles conformément à la Clause 3. Dans ce cas, nous pouvons imposer une restriction « Sell-Only » jusqu'à ce que nous soyons convaincus que vos données KYC sont à jour ; ou
- f. Nous avons des motifs raisonnables de croire que le fait de vous permettre de continuer à trader sera préjudiciable pour nous, pour vous en tant que client, pour nos autres clients et/ou pour les marchés financiers.

6.9. Nous nous réservons le droit d'imposer une restriction « Sell-Only » uniquement avec un préavis de quatorze (14) jours civils dans les cas suivants, qui peuvent inclure mais ne se limitent pas à :

- a. Lorsque nous vous avons envoyé un avis vous informant de notre intention de mettre fin à notre relation d'affaires avec vous/de fermer votre compte ; et/ou
- b. Lorsque vous n'avez pas donné votre consentement exprès lorsque nous l'avons demandé, y compris dans le cas où nous avons besoin d'obtenir un consentement exprès pour introduire de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux services sur la Plateforme de trading ou pour modifier des fonctions ou des services existants.

6.10. Conformément à l'article 312g(2)(no. 8) du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch, « **BGB** »), en raison de la nature des Services d'investissement que nous fournissons dans le cadre du présent Accord et qui dépendent des fluctuations du marché financier échappant à notre contrôle, vous n'avez pas le droit de vous retirer de l'Accord sans encourir tous les coûts, frais et déductions applicables sur la base des résultats de vos transactions.

7. Dépôts, retraits et réserve de dépenses.

7.1. Vous avez le droit de déposer de l'argent dans votre Compte Invest et d'en retirer au moyen des méthodes et dans les devises prises en charge spécifiées sur notre site web. Nous nous réservons le droit de restreindre les méthodes disponibles à tout moment. Veuillez noter qu'en fonction de la méthode utilisée, il peut y avoir des conditions spécifiques pour que le dépôt ait lieu. Vous êtes tenu de vous connecter à votre Compte au moyen de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe avant d'émettre une Instruction de paiement. Veuillez noter que pour tout dépôt et/ou retrait, vous êtes tenu d'utiliser uniquement un compte bancaire, une carte ou un autre type de compte vous appartenant.

7.2. Vous ne pouvez effectuer des dépôts/retraits que sur des comptes à votre nom. Les dépôts/retraits en provenance/à destination de tiers ne sont pas autorisés et ne seront pas traités. En acceptant de faire un dépôt, vous confirmez que vous déposez vos propres fonds pour votre propre trading avec Trading 212 EU.

7.3. La soumission d'une demande de retrait peut être effectuée en vous connectant à votre compte sur le site web ou en initiant un retrait de Carte Trading 212 avec votre Carte Trading 212, conformément à la Clause 8. Les retraits de cartes Trading 212 sont généralement exécutés instantanément. Les autres demandes de retrait seront traitées le jour même de sa réception, à moins que la demande de retrait ne soit reçue en dehors des heures ouvrables, auquel cas elle sera traitée le jour ouvrable suivant en conséquence, sous réserve des conditions de la Clause 7.5 ci-dessous et des lois applicables. Vous avez le droit de retirer de l'argent de votre compte Invest jusqu'à concurrence des Fonds disponibles. Tous les retraits de Carte Trading 212 vérifiés seront dirigés vers votre compte de monnaie électronique, pour un traitement ultérieur, conformément à la Clause 8. Aucun paiement à des tiers à partir de votre Compte Invest ne sera autorisé.

7.4. Vous reconnaissez que, par défaut, le retrait d'une partie des Fonds disponibles sera effectué par la même méthode et à la même source que celle dont nous avons reçu les fonds à l'origine. Dans certaines situations, une exception peut être faite pour qu'un retrait soit exécuté avec un mode de paiement différent de celui utilisé pour un dépôt, mais ces cas sont soumis à notre approbation. Vous devrez nous fournir toutes les preuves demandées par nous que le nouveau mode de paiement est à votre nom. Lorsque nous avons reçu des fonds de votre part par prélèvement SEPA automatique, vous reconnaissez que le prélèvement SEPA automatique ne peut pas être utilisé pour effectuer des retraits, et

que tout retrait ou retour de Fonds disponibles à cette source sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire à partir duquel le prélèvement SEPA automatique a été effectué (sauf si nous approuvons un autre compte bancaire à votre nom). Nonobstant ce qui précède, les retraits de la Carte Trading 212 seront toujours exécutés au moyen de la Carte Trading 212 et reflétés sur votre solde de Fonds disponibles (comme indiqué dans votre Réserve de dépenses).

7.5. Il se peut que vous ne puissiez pas retirer le produit de la vente d'actions de votre Compte tant que la vente n'a pas été réglée à la date de règlement (généralement à T+2). Nonobstant ce qui précède, nous pouvons, à notre entière discrétion et dans des circonstances limitées, après réception d'une demande de votre part, autoriser le retrait de montants limités. Le produit de la vente d'investissements détenus sur votre Compte peut être utilisé avant la date de règlement pour acheter d'autres actions.

7.6. Vous acceptez qu'à chaque fois que vous demandez un retrait, Trading 212 EU peut utiliser un intermédiaire de paiement ou une banque spécifique pour traiter votre retrait conformément à vos Instructions de paiement. L'intermédiaire de paiement ou la banque peut retenir le montant du retrait pendant le traitement de l'opération de paiement, ce qui signifie que le montant du retrait ne sera plus considéré comme de l'Argent client.

7.7. Nous pouvons demander des informations et/ou des documents supplémentaires pour vérifier la légitimité de toute demande d'Instruction de paiement. Nous pouvons retarder ou refuser de traiter une Instruction de paiement si nous avons des motifs raisonnables liés, mais non limités, à ce qui suit :

- a. l'authenticité de l'instruction fournie ;
- b. la suspicion d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse de votre compte ;
- c. la validité du compte bancaire désigné fourni ; ou
- d. les exigences légales ou réglementaires.

Vous acceptez par la présente que, dans de telles circonstances, le traitement de votre Instruction de paiement peut être retardé.

7.8. Vous vous engagez à nous informer chaque fois qu'une carte que vous utilisez pour effectuer des dépôts sur votre compte a été bloquée, désactivée ou suspendue de toute autre manière. Sauf dans les cas où une carte a expiré, nous ne sommes pas responsables si nous satisfaisons votre demande de retrait en remboursant une carte qui a été bloquée,

désactivée ou suspendue d'une autre manière sans que vous en ayez été informé au préalable.

7.9. Si vous décidez de retirer des fonds initialement déposés avec une carte de paiement, en soumettant une demande de rétrofacturation auprès de votre banque émettrice ou autrement, vous acceptez expressément que nous ayons le droit de déduire les montants respectifs de vos Fonds disponibles dans votre compte Invest pour tous les fonds qui ont été annulés avec succès au cours du processus de rétrofacturation.

7.10. Vos Fonds disponibles peuvent être classés en deux réserves : la Réserve principale et la Réserve de dépenses. Toutefois, pour éviter toute ambiguïté, la Réserve principale et la Réserve de dépenses font simplement office de Réserves virtuelles au sein de votre Compte Invest. Tous vos Fonds disponibles continueront d'être entièrement détenus dans votre Compte Invest dans un solde unique mais présentés dans deux catégories distinctes. Nous pouvons également afficher d'autres montants sur votre Compte Invest (y compris, par exemple, les fonds bloqués pour les ordres en attente et/ou les fonds réservés). Ces montants ne constituent pas des Fonds disponibles et ne font pas partie de votre cagnotte principale ou de votre cagnotte de dépenses tant qu'ils ne sont pas débloqués et ne deviennent pas des Fonds disponibles.

7.11. Vous devez disposer de fonds suffisants dans votre Réserve de dépenses pour effectuer un retrait par Carte Trading 212. Vous pouvez transférer vos Fonds disponibles vers et depuis votre Réserve principale vers votre Réserve de dépenses (« Transferts entre réserves »). L'historique des Transferts entre réserves sera affiché sur votre Compte Invest. Hormis les retraits par carte Trading 212, vous ne pouvez pas retirer directement des fonds de votre Réserve de dépenses vers un compte bancaire, une carte ou tout autre moyen de paiement externe. Pour ce faire, vous devrez transférer vos fonds vers votre compte principal ou, le cas échéant, vers un autre compte éligible détenu auprès de Trading 212 EU. Vous ne pouvez effectuer des transferts de fonds qu'en utilisant les Fonds disponibles. Vous ne pouvez pas effectuer de transferts de fonds en utilisant les fonds réservés.

8. Carte Trading 212

8.1. Vous pourrez peut-être demander une Carte Trading 212 sur notre site web. La Carte Trading 212 est émise et gérée par Paynetics AD (« **Paynetics** ») (numéro d'entreprise 131574695, dont le siège social et l'adresse enregistrée se trouvent au 76A James Bourchier

Blvd., 1407 Sofia, Bulgarie), un fournisseur tiers (distinct de Trading 212) autorisé et réglementé par la Banque nationale bulgare pour la prestation de services de monnaie électronique et de paiement. Avant l'activation et la réception de la Carte Trading 212, vous devez devenir client de Paynetics et accepter le Contrat de titulaire de carte Paynetics. Le Contrat de titulaire de carte Paynetics détaille les conditions générales applicables à l'ouverture d'un Compte de monnaie électronique et à l'émission et à l'utilisation de la Carte Trading 212. Trading 212 EU agit en tant qu'intermédiaire pour Paynetics et fournit des services clients en rapport avec la Carte Trading 212. Vous pourrez gérer la Carte Trading 212 via le Site web. En acceptant le Contrat de titulaire de carte Paynetics, vous demandez à Paynetics d'ouvrir un Compte de monnaie électronique et d'émettre une Carte Trading 212 à votre nom. Veuillez consulter les plafonds et les frais applicables spécifiés dans la page Conditions générales et frais sur le Site web.

8.2. Si vous décidez de devenir client de Paynetics et acceptez le Contrat de titulaire de carte de Paynetics, vous acceptez que nous partagions toutes les informations personnelles demandées par Paynetics et/ou d'autres tiers concernés conformément à notre Politique de confidentialité.

8.3. Vous pourrez soumettre une Instruction de paiement pour les retraits de la Carte Trading 212 (en fonction du montant des Fonds disponibles indiqué dans votre Réserve de dépenses) en utilisant la Carte Trading 212 en ligne, dans les magasins, aux terminaux de Point de vente (POS) physiques ou virtuels et aux distributeurs automatiques de billets (GAB). Les Instructions de paiement pour les retraits par Carte Trading 212 seront traitées comme des Instructions de paiement conformément à la Clause 7. Vous nous demandez donc de faciliter ces retraits de Carte Trading 212 sous forme d'Instructions de paiement à partir des Fonds disponibles indiqués dans votre Réserve de dépenses sur votre Compte Invest. Cette instruction de paiement autorise Trading 212 EU à déduire le montant spécifié des Fonds disponibles sur votre Compte Invest (indiqué dans votre Réserve de dépenses) et à le transférer en votre nom sur votre Compte de monnaie électronique détenu auprès de Paynetics.

8.4. Vous êtes responsable de vous assurer que vos Fonds disponibles sont suffisants (dans votre Réserve de dépenses) pour couvrir le retrait de Carte Trading 212 EUmandé, sinon le retrait de Carte Trading 212 échouera. Si, pour une raison quelconque, votre Compte de monnaie électronique se retrouve avec un solde négatif, vous nous demandez de

rembourser le montant requis à partir de vos Fonds disponibles à la demande de Paynetics, où nous vous informerons une fois le retrait de la Carte Trading 212 traité.

8.5. Vous ne pouvez pas utiliser les fonds de votre Réserve de dépenses pour effectuer des retraits de la Carte Trading 212 lorsque vous ne détenez plus de Carte Trading 212. Toutefois, la Réserve principale et la Réserve de dépenses continueront d'être affichées sur votre Compte Invest, le cas échéant. Vous pouvez continuer à effectuer des Transferts entre les réserves (tels que définis ci-dessus) à tout moment.

8.6. Il est uniquement possible d'utiliser votre Carte Trading 212 pour retirer les Fonds disponibles de votre Compte Invest (indiqués dans votre Réserve de dépenses) ou, le cas échéant, pour recevoir des rétrofacturations. Veuillez noter qu'il **n'est pas** possible d'utiliser la Carte Trading 212 ou votre Compte de monnaie électronique pour recevoir d'autres paiements de votre part ou de la part d'un tiers. Si un paiement est versé par erreur sur votre Compte de monnaie électronique, Paynetics peut annuler la transaction concernée selon le procédé décrit en détail dans le Contrat de titulaire de carte Paynetics.

8.7. Lorsque vous utilisez notre fonction de Compte multidevises, nous privilégions les retraits de Cartes Trading 212 dans la même devise pour éviter tout change. S'il n'y a pas suffisamment de Fonds disponibles (dans votre Réserve de dépenses) dans la devise de votre retrait par Carte Trading 212, la transaction sera traitée dans votre devise principale ou, en option secondaire, dans la devise avec le solde de Fonds disponibles le plus élevé dans votre Réserve de dépenses. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de combiner les soldes de Fonds disponibles dans différentes devises pour un seul retrait de Carte Trading 212.

8.8. Tout cashback ou autre produit promotionnel payé par nous ou Paynetics en relation avec la Carte Trading 212 sera crédité sur votre Compte Invest chez nous (et affiché dans votre Réserve de dépenses). Afin de participer à des campagnes de cashback ou de cashback promotionnel, vous devrez accepter des Conditions générales distinctes, qui seront disponibles sur notre Site web pendant la durée de ces campagnes.

8.9. Lorsque vous recevez un cashback en vertu de la Clause 8.8, vous pouvez nous demander de transférer tout cashback reçu dans le cadre de toute transaction éligible avec la Carte Trading 212 vers un Diagramme de votre choix dans le cadre de notre fonction Invest Cashback. Vous pouvez désactiver cette fonctionnalité à tout moment via le Site web. Nous exécuterons les Ordres d'achat pertinents selon vos instructions conformément aux Conditions applicables aux Diagrammes et Autoinvest. Veuillez noter que vous ne pouvez

choisir d'investir que dans un seul Diagramme à la fois. Si vous avez supprimé le Diagramme choisi, nous désactiverons automatiquement notre fonctionnalité Invest Cashback pour vous. Nos Conditions applicables aux Diagrammes et AutoInvest s'appliquent à notre fonctionnalité Invest Cashback.

8.10. Si vous êtes titulaire d'une Carte Trading 212, vous pourrez peut-être opter pour notre fonction Investir la monnaie de réserve. Vous pouvez désactiver cette fonctionnalité à tout moment via le Site web.

8.11. Dans le cadre de notre fonction Investir la monnaie de réserve, vous nous demandez d'arrondir chaque transaction éligible par Carte Trading 212 au montant entier le plus proche dans votre devise de base (par exemple, à l'euro entier le plus proche), ou alternativement dans certaines devises au multiple le plus proche (consultez notre Site web pour plus d'informations), et si vous le décidez, multipliez ce montant par un multiplicateur défini par vous. Nous transférerons la monnaie de réserve de cette transaction sur le solde en espèces d'un Diagramme de votre choix conformément à vos instructions. Nous exécuterons les Ordres d'achat pertinents conformément à vos instructions conformément aux Conditions applicables aux Diagrammes et Autoinvest. Veuillez noter que vous ne pouvez choisir d'investir que dans un seul Diagramme à la fois. Si vous avez supprimé le Diagramme que vous avez choisi, nous désactiverons automatiquement la fonction Investir la monnaie de réserve pour vous. Nos Conditions applicables aux Diagramme et AutoInvest s'appliquent à notre fonction Investir la monnaie de réserve.

8.12. Vous pouvez choisir de définir un plafond mensuel sur le montant de la monnaie collectée et investie dans le cadre de la fonction Investir la monnaie de réserve (jusqu'au plafond défini sur le Site web). Si le plafond mensuel est atteint, nous cesserons de collecter votre monnaie de réserve jusqu'au premier jour civil du mois suivant, date à laquelle le plafond mensuel sera automatiquement réinitialisé.

8.13. Les transactions par Carte Trading 212 sont éligibles à nos fonction Investir la monnaie de réserve et Investir le Cashback, à condition que la transaction concernée ne soit pas une transaction par Carte Trading 212 exclue. Pour un aperçu complet et à jour de toutes les transactions exclues de nos fonctionnalités Investir la monnaie de réserve et Investir le Cashback (chacune étant une « **transaction par Carte Trading 212 exclue** »), veuillez vous référer au centre d'aide sur notre Site web. Nous pouvons modifier la liste des transactions par Carte Trading 212 exclues de temps à autre, veuillez donc vous assurer de consulter régulièrement notre Site web.

8.14. Si une Carte Trading 212 que vous avez liée à notre fonction Investir la monnaie de réserve et/ou Investir le Cashback devient inopérante pour une raison quelconque, nos fonctions Investir la monnaie de réserve et/ou Investir le Cashback ne fonctionneront plus en relation avec la Carte Trading 212 concernée.

9. Passer un ordre.

9.1. Vous passerez des ordres via la Plateforme de trading, après vous être connecté avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

9.2. Nous traiterons chaque Ordre que vous passez pour les Services de courtage d'actions comme une offre d'achat de Services soumise au présent Accord. Nous pouvons, à notre discrétion raisonnable, refuser d'accepter un Ordre ou une instruction de votre part ou nous pouvons accepter votre Ordre sous certaines conditions ou nous pouvons refuser de donner suite à un Ordre que nous avons accepté (y compris, mais sans s'y limiter, les situations où nous sommes incapables d'exécuter votre Ordre en raison de restrictions avec nos courtiers exécutants ou d'autres tiers, les lieux de négociation ou en raison de conditions de marché inhabituelles). Dans ce cas, nous déploierons tous les efforts raisonnables pour faciliter les ventes et vous en informerons par écrit, sauf si la loi nous en empêche.

9.3. Les Ordres peuvent être exécutés après acceptation de notre part. Dans certaines situations, nous pouvons procéder à une exécution partielle d'un Ordre au lieu de le rejeter purement et simplement. Si un Ordre ne peut être exécuté que partiellement pour diverses raisons ou en raison de limites applicables, nous sommes autorisés à exécuter cette partie de la Transaction, mais nous n'y sommes pas obligés.

9.4. Les Ordres exécutés pendant le Trading 24 h/24, 5 j/7 seront traités par l'Internalisateur systématique de Trading 212, selon les modalités définies dans notre Politique d'exécution des ordres. Tous les types d'Ordres disponibles pendant les Heures régulières de trading le seront également pendant les heures de Trading 24 h/24, 5 j/7. Les Conditions de marché peuvent toutefois différer de manière significative par rapport aux Heures régulières de trading et vous devez prendre en compte les risques inhérents au trading en dehors des Heures régulières de trading. Veuillez consulter notre Politique d'exécution des ordres et notre Avis de divulgation pour plus de détails.

9.5. En passant un Ordre d'achat d'investissements, vous acceptez de disposer de fonds suffisants sur votre Compte à la date à laquelle vous êtes tenu d'effectuer le paiement pour régler l'Opération. Lorsque vous passez un Ordre, nous nous efforçons de calculer le montant maximum des fonds disponibles que vous pouvez consacrer à cet ordre et d'ajouter un pourcentage raisonnable au-dessus du prix du marché actuel pour couvrir les variations du prix du marché (« **Total des fonds bloqués pour l'ordre** »). Le Total des fonds bloqués de l'Ordre sera bloqué et ne fera pas partie des Fonds disponibles. Lors de l'exécution de l'Ordre concerné, tous les fonds résiduels du total des fonds bloqués de l'ordre seront remboursés à vos Fonds disponibles. Nous n'accepterons pas un Ordre même s'il n'y a pas suffisamment de fonds au moment de le passer et il est de votre seule responsabilité de vous assurer que vous avez suffisamment de Fonds disponibles sur votre Compte pour couvrir le Total des fonds bloqués de l'Ordre.

9.6. Vous reconnaissez et acceptez qu'il peut y avoir un retard dans l'exécution d'un Ordre car tous les Ordres sont exécutés strictement en fonction de l'heure de réception. En particulier, un ordre reçu alors que la bourse concernée est fermée ou que ce n'est pas un Jour ouvrable ne sera exécuté qu'après sa réouverture suivante. Nous présenterons cet Ordre pour exécution à la prochaine réouverture de la bourse ou, si un grand nombre d'ordres ont été reçus pendant que le marché est fermé, dès que possible après la prochaine réouverture de la bourse.

9.7. Vous reconnaissez et acceptez que :

- a. nous ne garantissons pas de prix fixe pour l'exécution, sauf pour les Ordres à cours limité (tels que définis dans notre Politique d'exécution des ordres) ;
- b. Pour chaque transaction, vous recevrez une cotation de la plateforme de trading. La cotation ne sera valable que jusqu'à son remplacement par un nouveau, ce qui se fera automatiquement sur la Plateforme de trading ;
- c. Toutes les cotations affichées sur notre Plateforme de trading ne sont qu'indicatives ;
et
- d. En raison des mouvements de prix, le prix d'exécution réel peut être différent.

9.8. Vous pouvez passer un Ordre tant que la valeur de l'Ordre ne dépasse pas 95 % des Fonds disponibles sur votre compte. Indépendamment de cela, vous pouvez toujours vous retrouver avec un solde négatif sur votre Compte en cas de volatilité soudaine du marché, lorsque le prix change radicalement entre le moment de la passation de l'Ordre et son exécution. C'est ce que l'on appelle communément le « Glissement de l'Ordre ». Si un tel

changement se produit et que votre obligation de règlement dépasse vos Fonds disponibles, vous resterez tenu de régler l'Opération dans son intégralité. Si une Opération entraîne un solde négatif sur votre Compte, vous nous demandez d'essayer de vendre la partie de votre Position qui entraîne un solde négatif afin d'éviter un solde négatif sur votre Compte - nous le ferons dans la mesure du possible.

9.9. Vous n'êtes pas autorisé à effectuer des ventes à découvert. Cela signifie que vous ne pouvez pas nous donner d'Instruction de vendre un investissement que vous ne possédez pas au moment de la vente et qui n'est pas détenu sur votre compte, qu'il soit réglé ou non au moment de la vente. Si une position courte apparaît pour quelque raison que ce soit, y compris à la suite d'une correction de transaction, nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier les transactions de vente ultérieures afin de la résoudre.

9.10. Lorsque vous passez un Ordre d'achat, nous utilisons les fonds à investir pour couvrir à la fois le prix d'un ou plusieurs instrument(s) financiers et toute taxe de transaction et/ou droit de timbre applicable, tout prélèvement ou frais gouvernemental ou administratif ou toute autre obligation. De même, lorsque vous passez un Ordre de vente, toute taxe de transaction applicable et/ou tout droit de timbre, tout prélèvement ou frais gouvernemental ou administratif ou toute autre obligation sera soustrait des recettes comptabilisées sur votre Compte. La taxe sur les transactions est le terme collectif désignant l'ensemble des taxes et prélèvements facturés sur les transactions d'instruments financiers dans toutes les juridictions applicables. Certaines juridictions peuvent vous obliger à payer un certain montant (généralement un pourcentage fixe) de taxe sur les transactions ou de droit de timbre. L'existence et le montant de la taxe dépendent du type spécifique d'instrument financier et de la législation nationale applicable. Nous nous efforcerons de prélever ces taxes sur les transactions et les fonds concernés cesseront d'être protégés en tant que fonds du Client en vertu du Droit applicable, puisqu'ils seront dus aux autorités respectives et non à vous. Les détails spécifiques des coûts vous seront fournis dans la fenêtre Aperçu de l'ordre.

9.11. Vous acceptez que certaines actions de petite et micro-capitalisation soient tradées sur des marchés très peu liquides, ou par le biais d'une vente aux enchères ou d'une autre procédure d'offre non standard, ce qui peut entraîner des retards dans l'exécution des ordres portant sur ces instruments financiers. Dans ces circonstances, vous acceptez que nous traitions votre Ordre dès que cela est raisonnablement possible. Nous ne serons pas

responsables des pertes financières, perçues ou réelles, que vous pourriez subir en raison de ces retards.

9.12. Nous pouvons temporairement ou définitivement, à tout moment et à notre seule discrétion raisonnable, imposer des restrictions et d'autres limites à la taille minimale et/ou maximale de tout Ordre ou de toute Position dans un Investissement. Ces limites seront imposées sur la base de considérations incluant, mais sans s'y limiter, les conditions du marché et/ou une évaluation de nos services chargés des risques et/ou de la conformité. Dans ce cas, nous ferons tout notre possible pour vous en informer dans les meilleurs délais par courrier électronique ou par l'intermédiaire de notre Plateforme de trading. Néanmoins, il vous incombe de surveiller votre Compte et de vous informer sur les limites de taille imposées aux Ordres que vous souhaitez exécuter.

9.13. Lorsque vous demandez un Transfert d'investissement à partir de votre Compte conformément à la Clause 20, nous vous interdisons de passer des Ordres sur les investissements concernés par le Transfert d'investissement.

9.14. Les Comptes multidevises vous permettent de sélectionner la devise de votre Ordre avant de le passer, qui peut être la Devise de l'instrument ou votre Devise principale. Vous ne pourrez pas passer un Ordre dans plus d'une devise. Il vous incombe de vous assurer que vous détenez suffisamment de Fonds disponibles dans la devise que vous avez sélectionnée pour votre Ordre. Si vous ne détenez pas suffisamment de Fonds disponibles dans la devise de votre Ordre, celui-ci risque de ne pas être exécuté ou de l'être partiellement. Les services d'échange de devises prévus par les présentes Conditions applicables à Invest vous seront fournis par Trading 212 EU (voir la Clause 15).

10. Investissement fractionné.

10.1. Notre Programme de fractions d'action vous permet d'acheter des titres en montants monétaires plutôt qu'en actions (« **Fractions d'actions** »). Les fractions d'actions présentent l'avantage d'offrir une grande diversification pour des investissements relativement modestes, mais vous devez être conscient des fonctions, des risques et des limites qui leur sont propres avant de participer à notre Programme de fractions d'actions. Ceux-ci sont présentés dans notre Avis de divulgation et notre Politique d'exécution des ordres.

10.2. Si vous détenez des droits fractionnés (tels que des dividendes, des options et des droits de vote) résultant de vos investissements dans des fractions d'action, vous serez le seul bénéficiaire de ces droits au prorata de l'intérêt fractionné dans l'action entière. En particulier, les dividendes qui vous seront versés seront calculés au prorata de vos droits fractionnés. Trading 212 CY fera de son mieux pour vous donner la possibilité d'exercer tout droit de vote au prorata, conformément aux conditions de la Clause 22. Nous ne limitons en aucune façon les droits que vous auriez autrement sur les titres et les fonds de votre Compte Trading 212, y compris les participations fractionnaires.

10.3. Vous reconnaissez et acceptez que les Fractions d'actions ne sont pas transférables conformément à la Clause 20. Si vous fermez votre Compte Invest ou transférez votre Compte Invest à une autre entreprise, les fractions d'actions détenues sur votre compte seront liquidées. De même, les fractions d'actions ne peuvent pas être mises sous forme de certificat et envoyées par courrier. Les liquidations de fractions d'actions peuvent entraîner des frais supplémentaires.

11. Argent client.

11.1. Toute somme d'argent que nous gardons pour vous, indépendamment de sa devise, est considérée comme de l'argent client, conformément à la Loi applicable et à la réglementation de la BaFin sur l'argent de client. L'argent client est conservé sur un compte bancaire distinct, un dépôt à terme ou, si vous y consentez par écrit conformément à la Clause 12 ci-dessous, auprès d'un Fonds du marché monétaire qualifié (« FMMQ »), en même temps que l'argent de nos autres clients. Si votre argent est détenu dans un FMMQ, il sera détenu en votre nom par Trading 212 CY (conformément à la Section B) et les Lois applicables ainsi que les règles spécifiques relatives à la conservation des actifs des clients s'appliqueront.

11.2 Conformément à l'Annexe 1 – **Conditions applicables aux Comptes fiduciaires omnibus**, qui est jointe aux présentes Conditions applicables à Invest, vous nous demandez explicitement de garder votre Argent client et l'argent d'autres clients sur le(s) même(s) compte(s) bancaire(s) de client, et vous acceptez que nous le fassions, sous réserve des conditions de la présente Clause 11 et des conditions de l'Annexe 1.

11.3. Lorsque vous détenez de l'Argent non investi sur votre compte Invest chez nous, nous pouvons détenir votre argent dans un ou plusieurs des cas suivants :

- a. Dépôts bancaires réguliers rémunérés auprès d'institutions financières réglementées dans l'UE/UK ;
- b. Dépôts à terme rémunérés avec une période de retrait maximale de 95 jours calendaires auprès d'établissements financiers réglementés au sein de l'UE et du Royaume-Uni ; et/ou
- c. FMMQ (uniquement si vous donnez votre consentement exprès conformément à la clause 12 ci-dessous).

11.4. Lorsque nous détenons une partie ou la totalité de votre Argent non investi dans des Dépôts à terme, sous réserve des Lois applicables, ces dépôts à terme ne peuvent permettre un retrait que moyennant un préavis ou à la fin de la période, qui peut aller jusqu'à 95 jours civils. Cela n'affectera pas votre capacité à retirer votre argent ou à l'utiliser pour faire des investissements. Toutefois, si Trading 212 EU ou l'institution financière réglementée fait faillite, l'accès à votre argent pour le retirer peut être retardé. Pour un aperçu plus détaillé des risques applicables, veuillez vous référer à notre Avis de divulgation disponible sur notre site web.

11.5. Toutes les compétences, le soin et la diligence nécessaires seront exercés lors de la sélection, de la nomination et de l'examen périodique de toute institution financière tierce ou de tout FMMQ auprès duquel votre argent est placé. Nous ne serons pas responsables des actes, omissions ou manquements de l'institution financière tierce ou du FMMQ.

11.6. Nous ne conservons PAS l'argent des clients au sein d'établissements financiers ou de FMMQ non réglementés. Nous pouvons toutefois, et vous nous y autorisez par la présente, transmettre l'Argent des clients à un tiers réglementé (par exemple une banque, un teneur de marché ou un fournisseur de liquidités, un commerçant, un portefeuille électronique, un courtier intermédiaire, une contrepartie de gré à gré ou une chambre de compensation) pour détenir ou contrôler votre argent afin d'effectuer une Transaction par l'intermédiaire de cette personne ou avec elle, ou pour satisfaire à votre obligation de fournir une garantie dans le cadre d'une Transaction.

11.7. Nous traiterons tous les fonds que nous détenons sur votre Compte Invest conformément aux dispositions relatives à la protection de l'argent des clients prévues par le Droit applicable. Tous les montants que vous nous avez remis ou que nous détenons en votre nom pour la prestation de nos services sont détenus en votre nom et/ou en notre nom sur un compte bancaire client. Cela signifie que vos fonds seront séparés de notre propre argent et que nous ne pourrions pas les utiliser dans le cadre de nos activités.

11.8. Comme vos fonds seront séparés de notre propre argent, en cas de faillite (par exemple, en raison d'une insolvabilité), l'argent détenu par des tiers sur un compte d'argent client ou déposés auprès d'un FMMQ ne sera pas disponible pour nos créanciers. Toutefois, en cas de défaillance (par exemple, en raison de l'insolvabilité) d'un tiers (c'est-à-dire l'établissement bancaire qui détient l'argent du client), étant donné que votre argent sera détenu avec l'argent d'autres clients sur un compte commun d'argent du client, en cas de défaillance du tiers détenant l'argent et de déficit, vous acceptez de partager proportionnellement ce déficit avec d'autres clients ou créanciers du tiers où votre argent est déposé. Dans ce cas, les systèmes d'indemnisation des investisseurs ou de protection des dépôts peuvent protéger une partie des fonds en défaut.

11.9. Nous nous efforçons de ne garder votre argent que dans des institutions financières réglementées, qui appliquent des règles en matière de fonds des clients similaires aux nôtres et qui sont supervisés par des autorités de régulation de statut équivalent aux nôtres. Si nous gardions l'Argent client ou un FMMQ en dehors de l'Allemagne, le régime juridique et réglementaire applicable à cette institution financière sera différent de celui de l'Allemagne et, en cas d'insolvabilité ou de toute autre procédure analogue relative à cette institution financière, le traitement de votre argent pourrait être différent de celui qui s'appliquerait si l'argent était détenu auprès d'une institution financière en Allemagne ou dans un FMMQ.

11.10. Votre argent cessera d'être de l'Argent client lorsqu'il vous sera payé ou sera payé à l'un de vos représentants dûment autorisés, ou sera payé à un tiers sur vos instructions, ou nous sera payé lorsque l'argent nous sera dû et payable.

11.11. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection des fonds des clients. Plus précisément, nous allons :

- a. tenir des registres et des comptes nous permettant à tout moment et sans délai de distinguer les fonds détenus pour un client des fonds détenus pour tout autre client et de nos propres fonds ;
- b. tenir des registres et des comptes de manière à garantir leur exactitude et, en particulier, leur correspondance avec les fonds détenus pour nos clients et à ce qu'ils puissent être utilisés comme piste d'audit ;
- c. mettre en place des dispositions organisationnelles adéquates pour minimiser le risque de perte ou de diminution des fonds des clients, ou des droits liés à ces fonds, à la suite d'une mauvaise utilisation des fonds, d'une fraude, d'une mauvaise administration, d'une tenue inadéquate des dossiers ou d'une négligence ;

- d. mettre en place des dispositions visant à garantir la protection des fonds des clients en cas d'insolvabilité ;
- e. nommer un responsable unique, doté de compétences et d'une autorité suffisantes, qui sera spécifiquement chargé de la protection des fonds des clients.

11.12. Lorsque vous utilisez notre fonctionnalité de compte multidevises, vos fonds peuvent être détenus sur différents comptes bancaires de clients ou FMMQ. Néanmoins, à tout moment, ils restent de l'Argent client et sont soumis aux Lois applicables, sauf s'ils se trouvent dans des FMMQ – dans ce cas, ils constituent des Actifs du client.

11.13. Compte tenu de la nature des Services de courtage d'actions, votre Compte Invest ne présentera normalement pas de solde négatif. Néanmoins, il est possible que le solde de votre Compte dans votre Devise principale et/ou dans une Devise non principale soit négatif dans certaines situations limitées. Cela inclut des situations telles que le glissement d'ordre (tel que décrit à la clause 9.8), les frais et charges imposés par les émetteurs d'instruments financiers (tels que décrits à la clause 31.5) et l'annulation, le remboursement, le rappel ou la rétrofacturation des dépôts (y compris tout remboursement par prélèvement automatique). Lorsque vous utilisez notre Compte multidevises, vous acceptez que nous ayons le droit de convertir tous les fonds que vous détenez dans votre Devise principale et/ou dans une Devise non principale pour couvrir un solde négatif dans une autre devise. Vous acceptez également de déposer immédiatement suffisamment de Fonds disponibles pour couvrir tout solde négatif sur le solde de votre Compte Invest.

12. Programme de partage des intérêts.

12.1. Nous pouvons, sans y être obligés, vous donner accès à notre Programme de partage des intérêts. Si elle est mise à votre disposition, vous pourrez trouver plus d'informations sur la Plateforme de trading et sur notre page « Conditions et frais » sur notre site web. Si nous ne vous offrons pas l'accès à notre Programme de partage des intérêts, nous conserverons tout intérêt.

12.2 Si le Programme de partage des intérêts vous est proposé et que vous nous donnez votre consentement exprès pour y participer, outre les dépôts bancaires ordinaires et les dépôts à terme, nous pouvons détenir votre argent non investi dans des FMMQ. Nous conserverons les intérêts perçus et nous vous en verserons une partie séparément dans les devises et aux taux spécifiés sur la page « Conditions et frais » de notre site web. Si vos Fonds disponibles sur votre Compte Invest sont présentés comme une Réserve principale et une

Réserve de dépenses conformément à la Clause 7.10 ci-dessus, les intérêts qui vous sont versés seront indiqués dans votre Réserve principale. Veuillez noter que ces devises et ces taux peuvent être modifiés, conformément à la Clause 12.4 ci-dessous. Si vous utilisez notre Compte multidevises et que vous détenez de l'Argent non investi dans plus d'une devise génératrice d'intérêts, vous pourrez percevoir des intérêts sur chacun de ces soldes. Toutes les devises proposées sur le Compte multidevises ne donnent pas droit à des intérêts. Veuillez consulter la page « Conditions et frais » de notre site Web pour obtenir la liste actuelle des devises donnant droit à des intérêts. La liste des devises donnant droit à des intérêts qui vous sont applicables peut varier en fonction de facteurs tels que votre résidence fiscale, comme indiqué de temps à autre sur notre page Conditions et frais de notre site Web. Veuillez noter que cette liste est susceptible d'être modifiée et que nous pouvons ajouter ou supprimer une ou plusieurs devises donnant droit à des intérêts à tout moment.

12.3. Vous pouvez à tout moment changer d'avis et choisir d'adhérer ou non au Programme de partage d'intérêts via notre site web. Si vous choisissez de ne pas participer au Programme de partage des intérêts, nous ne conserverons pas votre argent non investi dans des FMMQ et, par conséquent, aucun intérêt ne vous sera versé conformément à la Clause 12.2. Nous pouvons continuer à détenir votre Argent non investi sous forme de Dépôts à terme et/ou de Dépôts bancaires réguliers auprès d'établissements financiers réglementés, et nous conserverons tous les intérêts perçus.

12.4. Le taux d'intérêt que nous recevons peut être modifié immédiatement par les institutions financières réglementées et/ou les gestionnaires de FMMQ, par exemple en raison de changements du taux de base applicable par la Banque centrale européenne. Si nous réduisons le taux d'intérêt que vous recevez, nous vous en informerons au moins un (1) jour à l'avance. Si nous augmentons le taux d'intérêt à votre avantage, nous appliquerons les modifications immédiatement et n'enverrons pas d'avis.

12.5. Si vous optez pour le Programme de partage des intérêts, que vous choisissiez d'y participer et que vous remplissez les critères pour recevoir des intérêts sur votre Argent non investi conformément à la présente Clause 12, aucune autre action n'est requise de votre part pour recevoir les intérêts. Ils seront crédités automatiquement sur votre Compte à la fin de chaque Jour ouvrable et apparaîtront sur votre Relevé périodique.

12.6. Vous pourrez recevoir des intérêts à partir du jour suivant votre adhésion au Programme de partage des intérêts et vous ne recevrez pas d'intérêts pour le jour où vous y

renoncez. Nous ne vous paierons les intérêts que si ce montant est supérieur ou égal à un (1) cent (le cas échéant, selon la devise). S'il est inférieur à ce montant, nous le conserverons jusqu'à ce qu'un (1) cent soit accumulé, puis nous vous le verserons. Jusqu'à cette date, tout montant inférieur à un (1) cent ne sera pas considéré comme de l'Argent du client en vertu de la Clause 11.

13. Politique d'exécution des ordres.

13.1. Conformément à la Loi applicable, nous avons mis en place une Politique d'exécution des ordres qui définit les mesures que nous prendrons afin d'obtenir le meilleur résultat possible (meilleure exécution) pour le compte de nos clients. La Politique d'exécution des ordres s'applique lorsque nous exécutons des Ordres de Clients visant à négocier l'un des investissements que nous proposons. Comme indiqué ci-dessus, la Politique d'exécution des ordres fait partie intégrante du présent Accord et peut être consultée sur notre site Web.

13.2. Sous certaines conditions, comme indiqué dans la Politique d'exécution des ordres, nous pouvons regrouper vos ordres avec ceux d'autres clients. Dans certains cas, cette agrégation peut signifier que vous obtenez un prix moins favorable.

14. Plateforme de trading.

14.1. Vous nous donnez l'ordre de traiter pour vous par voie électronique via notre Plateforme de trading.

14.2. Nous nous efforcerons d'exécuter toutes les instructions d'opération éligibles dans les meilleurs délais.

14.3. Si un retard survient parce que nous ne sommes pas en mesure d'interagir avec le marché concerné pour quelque raison que ce soit, nous nous efforcerons d'exécuter votre instruction de transaction dès que cela sera raisonnablement possible.

14.4. Nous pouvons être tenus d'annuler une Transaction à la demande d'une bourse concernée ou d'annuler une Instruction d'Opération à la demande ou sur recommandation d'une bourse, et vous acceptez de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour nous aider à cet égard.

14.5. Vous reconnaissez que tous les droits de propriété de la Plateforme de trading sont détenus par nous ou par tout tiers concédant de licence ou fournisseur de services sélectionné par nous et sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et d'autres lois sur la propriété intellectuelle, ainsi que par toute autre loi applicable.

14.6. Vous acceptez que votre utilisation des données mises à votre disposition dans le cadre de votre utilisation des Services de courtage d'actions, en temps réel ou différé, par le biais de la Plateforme de trading, qui peuvent inclure les prix du marché, les volumes et toute autre donnée liée aux Investissements et aux transactions exécutées sur la Plateforme Trading 212 (collectivement les « **Données de marché** ») est soumise à la confidentialité. Vous n'utiliserez les Données de marché que pour votre usage et votre bénéfice personnels et non pour la gestion des actifs d'un tiers, à quelque titre que ce soit. Vous n'utiliserez pas les Données de marché à des fins non autorisées ou illégales, ou à titre professionnel, ce qui signifie que vous n'utiliserez pas les Données de marché en qualité de :

- a. membre d'une bourse ;
- b. enregistré ou qualifié en tant que trader professionnel ou conseiller en investissement auprès d'une bourse de valeurs, de marchandises ou de contrats à terme, ou auprès d'une autorité de régulation financière ;
- c. employé d'une organisation pour l'exercice d'activités d'investissement professionnel.

14.7. Vous recevez les données de marché « en l'état » et « selon la disponibilité ». Nous ne garantissons en aucune façon l'exactitude, la précision, l'exhaustivité ou l'actualité de ces informations. Lorsque les données du marché semblent incorrectes ou peu plausibles, vous ne devez pas agir sur la base de ces informations. Nous n'assumons aucune responsabilité et ne pouvons être tenus responsables de tout dommage lié à la réception ou à l'utilisation des données de marché qui vous sont fournies.

15. Services de conversion de devises.

15.1. Tous les services de change prévus par le présent Accord, y compris en ce qui concerne la fonctionnalité de Compte multidevise et le trading d'instruments dans une devise autre que votre devise principale, vous sont fournis par Trading 212 EU.

15.2. La devise dans laquelle votre Ordre sera exécuté est déterminée par la devise dans laquelle l'instrument est tradé sur le marché concerné. Afin d'exécuter votre ordre, il peut

être nécessaire de convertir vos fonds dans la devise dans laquelle l'instrument est tradé. Lors de la conversion de devises, les frais de change applicables seront appliqués, conformément à la page « Conditions et frais » de notre Site web. Le taux de change applicable sera le taux de change interbancaire en vigueur.

15.3. Afin de garantir que nous agissons dans le cadre de nos autorisations réglementaires, veuillez noter que Trading 212 DE n'est pas une plateforme de trading de devises et que vous ne devez pas utiliser la fonctionnalité de Compte multidevise à cette fin sans vous engager activement dans des activités de trading par l'intermédiaire de votre Compte Invest.

15.4. Avant la Date d'entrée en vigueur DE FX, tous les services d'échange de devise prévus par le présent Accord vous seront fournis par Trading 212 CY (voir la Clause 21).

16. Réinvestissement des dividendes.

16.1. Nous pouvons autoriser le réinvestissement des dividendes sur les actions de votre Compte Invest, et ce de manière automatique, à condition que vous nous en donniez l'ordre, en utilisant l'outil technique Diagrammes d'investissement (Autoinvest) de notre Trading 212. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos Conditions applicables aux Diagrammes et AutoInvest qui, en cas de conflit, prévaudront sur la présente Clause 16.1. Dans le cas d'un Compte multidevises, le réinvestissement des dividendes sera effectué dans votre Devise principale. Les dividendes sur les actions ne seront réinvestis que dans la même action que celle d'où provient le dividende. Les instructions de réinvestissement des dividendes ne seront pas exécutées si votre Compte Invest a été suspendu ou restreint par nous conformément au présent Accord.

16.2. Vous recevrez le nombre entier maximum d'actions ou de fractions d'unité qui peuvent être achetées en votre nom avec le dividende reçu. Si la totalité de vos actions est vendue avant la date de paiement du dividende, aucun réinvestissement n'aura lieu et la totalité de votre dividende sera versée en espèces sur votre Compte.

16.3. Le réinvestissement des dividendes aura lieu dès que possible après le versement du dividende sur votre Compte Invest. Nous nous réservons le droit de retarder ou de reporter les investissements lorsque la liquidité du marché est insuffisante et dans certaines autres circonstances (par exemple, si l'investissement éligible concerné n'est pas disponible, dans

des conditions de marché extrêmes, pour des raisons opérationnelles ou en raison d'une défaillance ou d'un dysfonctionnement du système). Nous ne serons pas responsables des pertes que vous pourriez subir en raison de ces mouvements ou conditions de marché.

16.4. Le nombre ou la valeur des actions que vous recevrez pour chaque dividende réinvesti dépend de ce qui suit :

- a. le montant de votre dividende en espèces, qui est basé sur le nombre d'actions existantes de ce type que vous détenez à la date d'enregistrement du dividende concernée, multiplié par le montant du paiement du dividende ;
- b. le cours du marché auquel les nouvelles actions sont achetées ; et
- c. les frais de transaction et la taxe de réserve sur le droit de timbre pour l'achat des nouvelles actions.

17. Réglementation internationale en matière de rapports.

17.1. Certaines réglementations internationales nous imposent, en tant qu'institution financière, des obligations spécifiques de divulguer certaines de vos informations financières et transactionnelles à diverses autorités. Ces systèmes de déclaration comprennent, entre autres, le Foreign Account Tax Compliance Act (« **FATCA** »), la Common Reporting Standard (« **CRS** ») et le Règlement sur l'infrastructure du marché européen (« **EMIR** »). Les divulgations en vertu de ces règlements sont nécessaires au respect de nos obligations réglementaires en tant qu'institution financière.

17.2. En acceptant les présentes Conditions applicables à Invest, vous consentez à ce que nous, et toute autre Société du groupe Trading 212, recueillions, stockions, traitions et divulguions, directement ou indirectement, toute information pertinente, comme l'exigent le FATCA, le CRS, l'EMIR et d'autres exigences de divulgation en vertu des Lois applicables. Ce consentement couvre les prestataires de services tiers que nous engageons de temps à autre. Vous reconnaissez que ces processus peuvent nous amener, nous ou des tiers, à transférer des données vers des juridictions dont les lois sur la protection des données sont moins strictes que les normes de confidentialité des données qui s'appliquent en Allemagne et dans l'Union européenne.

SECTION B

18. Services de garde fournis par Trading 212 CY ; Migration.

18.1. Les dispositions de la Section B régissent les services de garde qui vous sont fournis par Trading 212 CY.

18.2. Sur une période déterminée par nos soins, n'excédant pas 6 mois (la « **Période de migration** »), nous transférerons progressivement la garde de vos investissements de Trading 212 CY vers Trading 212 EU. Nous vous informerons au début et à la fin de la période de migration.

18.3. Avant la période de migration, Trading 212 CY continuera de fournir les services de garde relatifs aux investissements de votre compte Invest, et la Section B s'appliquera exclusivement à tous les investissements détenus sur votre compte Invest.

18.4. Pendant la période de migration, certains de vos investissements pourront être détenus en garde par Trading 212 CY conformément à la Section B, tandis que d'autres investissements pourront être détenus en garde par Trading 212 EU conformément à la Section C, en fonction de l'avancement de la migration du service de garde et du type d'investissement que vous détenez. La Section B s'appliquera exclusivement aux investissements détenus par Trading 212 CY, tandis que la Section C s'appliquera exclusivement aux investissements détenus par Trading 212 EU.

18.5. À compter de la fin de la période de migration, tous les services de garde prévus par ces Conditions applicables à Invest vous seront fournis exclusivement par Trading 212 EU.

19. Actifs des clients.

19.1. En acceptant les présentes Conditions applicables à Invest, vous donnez des instructions et acceptez que les services de garde prévus par les présentes conditions d'investissement vous soient fournis par Trading 212 CY, qui conservera vos actifs achetés ou transférés en votre nom, jusqu'à ce que nous recevions d'autres instructions de votre part pour les vendre ou les transférer en votre propre nom ou à un autre mandataire, sous réserve des conditions de la présente convention. Trading 212 CY détiendra tout Investissement en votre nom conformément aux Règles de la CySEC relatives aux actifs des clients.

19.2. Trading 212 CY peut, toujours en conformité avec les lois applicables et les Règles de la CySEC relatives aux actifs des clients, nommer tout autre tiers pour détenir vos investissements, y compris les documents de propriété ou les certificats attestant de la propriété de ces investissements. Nous ferons preuve d'une compétence et d'un soin raisonnables dans la sélection, la nomination et l'examen périodique de ces tiers, mais nous ne sommes pas responsables de leurs actes, de leurs omissions, de leur insolvabilité ou de leur dissolution. Tout écart en termes d'actifs des clients et déficit qui en résulte seront traités conformément aux Règles de la CySEC relatives aux actifs des clients.

19.3. Un tiers détenant vos investissements peut avoir une sûreté, un droit de gage ou un droit de compensation sur vos investissements, qui ne sont pas réglés conformément à la Clause 19. Cela peut être exigé par les lois applicables à un tel tiers dans la juridiction où vos investissements sont détenus ou peut être imposé par le tiers en garantie des frais qu'il facture pour la détention de vos investissements.

19.4. Par la présente, vous autorisez Trading 212 CY à conserver vos investissements en dépôt (ou à désigner un sous-dépositaire à cet effet), à transférer des titres de votre Compte pour répondre aux ventes effectuées pour votre Compte ou à entreprendre d'autres démarches en rapport avec vos Investissements couverts par le présent Accord.

19.5. Des registres détaillés de tous vos Investissements et actifs détenus par nous seront conservés à tout moment pour montrer que vos Investissements sont détenus en votre nom, pour votre bénéfice, et qu'ils ne nous appartiennent pas ou n'appartiennent pas à un sous-dépositaire.

19.6. Les Investissements achetés en votre nom selon vos instructions ou qui nous sont transférés seront enregistrés au nom d'une société prête-nom ou à notre nom ou à celui d'un sous-dépositaire. Nous serons responsables de nos prête-noms dans la même mesure que de nos propres actes, y compris les pertes résultant d'une fraude, d'une omission volontaire ou d'une négligence.

19.8. Vous acceptez que vos investissements soient enregistrés au même nom que ceux d'autres clients (mis en commun avec les investissements d'autres clients dans un compte de dépôt commun omnibus). Cela signifie que les investissements peuvent ne pas être immédiatement identifiables au moyen de certificats distincts. Si nous devenions insolvables, il pourrait y avoir des retards dans l'identification des actifs individuels, et éventuellement un risque accru de perte s'il y avait un déficit parce qu'un délai supplémentaire pourrait être nécessaire pour identifier les actifs détenus pour des clients spécifiques. En outre, en cas de déficit non compensé causé par la défaillance d'un dépositaire, vous pouvez participer proportionnellement à ce déficit.

19.9. Vous autorisez par la présente Trading 212 CY et tout sous-dépositaire à détenir ou à transférer des investissements (ou des droits sur ceux-ci) à un dépositaire de titres, à un système de compensation ou de règlement. Les investissements qui ne peuvent être réglés par l'intermédiaire d'un système central de dépôt de titres peuvent être détenus à l'étranger par un tiers (y compris le dépositaire, le sous-dépositaire, l'agent de registre, la banque, le courtier intermédiaire ou l'agent de règlement) au nom de Trading 212 CY.

19.10. Vous acceptez qu'en raison de la nature des lois ou des pratiques de marché applicables dans certaines juridictions étrangères, nous puissions décider qu'il est dans votre intérêt que vos investissements détenus chez nous soient enregistrés ou consignés en notre nom ou au nom de la personne qui est un dépositaire aux fins des règles de la CySEC.

19.11. Nous pouvons être tenus de communiquer vos coordonnées (y compris votre adresse électronique) et les détails de votre actionnariat au Département du registre des sociétés et de la propriété intellectuelle ou à tout autre bureau ou autorité compétent qui agit en tant que registraire dans certaines juridictions.

19.12. Si une société fait faillite ou si elle est retirée de la cote de la bourse concernée, nous pouvons tenter d'obtenir des prix pour l'instrument sur le marché de gré à gré (OTC). Si cela n'est pas possible, vous serez informé que vos Positions sur les actions de cette société seront clôturées et vous acceptez les prix de clôture.

20. Règlement

20.1. Toutes les Transactions seront effectuées conformément aux pratiques de règlement standard et/ou aux règles de marché des bourses concernées.

20.2. Les Transactions sur les Actions européennes sont actuellement réglées sur une base T+2. La plupart des actions mondiales sont réglées sur une base T+1 ou T+2. Le règlement peut être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous ne serons pas responsables des pertes que vous pourriez subir en raison d'un retard de règlement, à moins qu'il ne s'agisse d'une fraude, d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de notre part.

20.3. Les investissements détenus pour vous par Trading 212 CY seront utilisés pour régler vos transactions de vente. Pour toutes les Opérations de vente, vous confirmez qu'au moment où vous passez un Ordre de vente, vous possédez les investissements concernés.

21. Transferts d'investissement

21.1. Il se peut que vous puissiez transférer sur votre Compte des Investissements provenant d'un autre prestataire de services d'investissement. Vous pourrez demander un transfert d'investissements via le Site web. Nous n'accepterons que les investissements négociables sur notre Plateforme de trading. Le compte ouvert auprès de l'autre prestataire de services d'investissement doit être à votre nom.

21.2. Trading 212 CY et Trading 212 EU ne vous factureront pas de frais pour les transferts vers ou depuis votre Compte. L'autre prestataire d'investissement peut imposer des frais ou des limites à ces transferts.

21.3. Les Transferts d'investissement vers ou depuis votre compte se feront uniquement sous la forme d'Investissements. Vous ne pourrez pas transférer des liquidités en utilisant les Transferts d'investissement.

21.4. Les Transferts d'investissement ne suivent pas les pratiques de règlement standard décrites dans la Clause 19. Nous ferons tout notre possible pour que les Transferts d'investissement soient traités dans le délai habituel de 30 jours civils. Veuillez noter qu'en

fonction de la coopération de l'autre prestataire d'investissement, ce processus peut prendre beaucoup plus de temps. Une fois que vous avez demandé un Transfert d'investissement et que nous l'avons initié, vous ne pourrez pas l'annuler, sauf si le Transfert d'investissement ne peut pas être traité. Lorsque vous demandez un Transfert d'investissement sur votre Compte, nous considérons les Investissements concernés comme vos Actifs de client à compter de la date à laquelle nous les recevons de l'autre prestataire d'investissement. De même, si vous demandez un Transfert d'investissement de votre Compte vers un autre prestataire d'investissement, nous cesserons de considérer les investissements concernés comme vos Actifs de client à compter de la date à laquelle nous les envoyons à ce prestataire d'investissement.

21.5. Il se peut que vous ne puissiez pas transférer certains Investissements hors de votre Compte. Il s'agit notamment :

- a. Des investissements qui ne sont pas acceptés par les autres prestataires d'investissement ;
- b. D'investissements dont le trading a été suspendu ;
- c. D'investissements qui n'ont pas encore été réglés, conformément à la Clause 19 ;
- d. De Fractions d'actions, conformément à la clause 10 ;
- e. D'Investissements qui ne sont pas transférables pour d'autres raisons réglementaires ou techniques.

Lorsque les transferts de certains Investissements ne sont pas possibles, vous pouvez ou non être en mesure de liquider les Investissements en espèces et de transférer les espèces de ou vers l'autre prestataire d'investissement. Veuillez noter que cela peut entraîner des frais supplémentaires imposés par des tiers ou des taxes.

21.6. Vous pourrez recevoir à tout moment des informations actualisées sur tous les Transferts d'investissement via le Site web.

21.7. Lorsque vous demandez un Transfert d'investissement, vous êtes seul responsable de la fourniture d'informations et de données exactes à Trading 212 EU et à nous-mêmes, y compris, le cas échéant, des informations sur le prix auquel vous avez acquis les Investissements. Si vous ne le faites pas, vous risquez de recevoir des informations inexactes sur vos bénéfices ou vos pertes concernant les investissements transférés par le biais d'un transfert d'investissement. Vous restez seul responsable de toutes les obligations fiscales liées aux Transferts d'investissement, y compris lorsque vous nous avez fourni des informations ou des données inexactes.

21.8. Vous reconnaissez et acceptez que les Fractions d'actions ne sont pas transférables. Si vous fermez votre Compte Invest ou transférez votre Compte Invest à une autre entreprise, les fractions d'actions détenues sur votre compte seront liquidées. Les liquidations de fractions d'actions peuvent entraîner des frais supplémentaires.

21.9. Nous nous réservons le droit de refuser de faciliter un Transfert d'investissement vers ou depuis un prestataire d'investissement situé en dehors de l'EEE.

21.10. Si une correction de transaction invalide rétroactivement l'acquisition d'investissements que vous avez déjà transférés hors de votre compte, entraînant une position courte, nous nous réservons le droit d'exécuter des transactions en utilisant vos Fonds disponibles pour couvrir et résoudre cette position.

22. Droits de vote, intérêts, dividendes et Opérations sur titre.

22.1. Il est possible que vous participiez à une Opération sur titres (y compris, mais sans s'y limiter, les dividendes, les droits de vote, les divisions d'actions, les fusions, les scissions, l'exercice des droits de conversion ou de souscription ou d'autres types d'Opérations sur titres liés aux investissements que Trading 212 CY détient en votre nom). Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous informer de ces Opérations sur titre, mais nous ne pouvons pas garantir la livraison en temps voulu ou l'exactitude de toute information fournie concernant ces Opérations sur titre. Ni Trading 212 CY ni Trading 212 DE n'ont l'obligation de vous faire participer à ces Opérations sur titre, mais elles peuvent le faire. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour toute perte réelle ou potentielle que vous pourriez subir si nous ne sommes pas en mesure de faciliter votre participation à une Opération sur titre.

22.2. Étant donné que les services de garde en vertu des présentes Conditions applicables à Invest vous sont fournis par Trading 212 CY, Trading 212 CY sera chargée de réclamer et de recevoir les dividendes, les paiements d'intérêts et les autres paiements de revenus accumulés aux Investissements détenus en votre nom. Si vous êtes résident fiscal allemand : Une fois reçus, ces produits bruts seront transmis à Trading 212 DE en tant qu'agent payeur local et tous les produits de vos investissements seront inscrits au solde de votre compte. Si vous n'êtes pas résident fiscal allemand : Nous comptabiliserons tout produit de vos

investissements dans le solde de votre Compte. Dans le cas d'un Compte multidevises, ces produits seront crédités dans votre Devise principale, après une conversion de devises effectuée par Trading 212 DE (voir la Clause 15). Les paiements de dividendes resteront exempts de frais de change et tout échange sera effectué au taux de change interbancaire en vigueur. Cependant, une retenue à la source s'appliquerait souvent à ces recettes. L'existence et le pourcentage de la retenue à la source dépendent de divers facteurs et circonstances, tels que votre résidence fiscale, la législation nationale de l'émetteur et toute convention fiscale applicable. Dans certains cas, vous pouvez récupérer tout ou partie des taxes prélevées et vous pouvez être tenu de fournir des informations supplémentaires à l'autorité fiscale compétente.

22.3. Vous êtes seul responsable de nous fournir vos instructions pour l'exercice des droits relatifs aux Opérations sur titres, mais si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir vos instructions, nous pouvons, sans encourir aucune responsabilité, faire preuve de discernement et agir comme nous le jugeons bon dans votre intérêt.

22.4. À la suite d'Opérations sur titres, des Fractions d'actions peuvent vous être attribuées. Trading 212 CY s'efforcera de les fournir sous forme de Fractions d'actions, mais si cela n'est pas possible pour quelque raison que ce soit, nous verserons une contre-valeur en espèces des Fractions d'actions concernées sur votre Compte Invest.

22.5. Vous comprenez et acceptez que les conditions et la date de livraison ou d'exécution de toute Opération sur titres peuvent être modifiées immédiatement et sans préavis en raison de changements apportés par l'émetteur ou toute autre entité impliquée dans l'Opération sur titres. Vous acceptez que toute Opération sur titre puisse être modifiée, retirée ou annulée à tout moment. Vous reconnaissez et acceptez que ces changements sont indépendants de notre volonté, et nous ne serons pas responsables des pertes financières, perçues ou réelles, que vous pourriez subir en raison de ces retards.

22.6. En cas de fractionnements d'actions, vous reconnaissez et acceptez que Trading 212 CY puisse ne pas être en mesure d'appliquer la division à tout investissement fractionné. Dans ces circonstances, vous acceptez que nous puissions vous proposer de vous payer un équivalent en espèces de votre participation au moment de la division d'actions comme alternative, ce qui peut avoir pour conséquence que vous ne déteniez plus d'actions dans les titres concernés. Vous acceptez que nous ne soyons pas obligés d'obtenir votre consentement avant de prendre cette mesure.

22.7. En cas de fusion, de scission ou de dividende spécial en actions, Trading 212 CY fera tout son possible pour vous fournir les nouvelles actions. Toutefois, cela peut ne pas être possible dans certaines situations, par exemple en raison de la structure omnibus du compte de dépôt ou pour des raisons techniques. Vous consentez à ce que, dans de telles situations, l'Opération sur titres concernée soit payée en espèces sur votre compte. Si, après la désactivation de votre Compte, vous avez droit à un dividende en actions ou à une autre Opération sur titres, vous demandez expressément à Trading 212 CY de convertir ce droit en espèces (par exemple, en vendant un dividende en actions) à la première occasion disponible et de restituer l'intégralité du produit à l'une des méthodes que vous avez utilisées pour les dépôts. Si aucune de ces méthodes n'est active, nous ferons tout notre possible pour vous en informer et obtenir des informations sur une autre méthode de restitution des fonds concernés.

22.8. Lorsque l'on utilise le trading nocturne et que l'on traite des actions affectées par une Opération sur titres (telle qu'une division d'actions, une fusion, une acquisition, une nouvelle cotation ou un retrait de la cote), la valeur et la quantité des Investissements respectifs peuvent être affectées. Dans ce cas, le trading de ces actions peut être restreint par la bourse concernée jusqu'à ce qu'une séance complète de marché régulier ait eu lieu après le traitement de l'Opération sur titres.

SECTION C

23. Services de garde fournis par Trading 212 EU.

23.1. Comme indiqué à la Clause 18 ci-dessus, nous transférerons progressivement la

garde de vos investissements de Trading 212 CY vers Trading 212 EU.

23.2. Sous réserve de la présente clause 23, les dispositions de la Section C régissent les services de garde qui vous sont fournis par Trading 212 EU.

24. Actifs des clients.

24.1. En acceptant les présentes Conditions applicables à Invest, vous donnez des instructions et acceptez que les services de garde prévus par les présentes Conditions applicables à Invest vous soient fournis par Trading 212 EU, qui conservera vos actifs achetés ou transférés en votre nom, jusqu'à ce que nous recevions d'autres instructions de votre part pour les vendre ou les transférer en votre propre nom ou à un autre mandataire, sous réserve des conditions du présent Accord. Trading 212 EU détiendra tout investissement pour votre compte conformément aux lois applicables.

24.2. Trading 212 EU peut, toujours en conformité avec les lois applicables, nommer tout autre tiers pour détenir vos investissements, y compris les documents de propriété ou les certificats attestant de la propriété de ces investissements. Nous ferons preuve d'une compétence et d'un soin raisonnables dans la sélection, la nomination et l'examen périodique de ces tiers, mais nous ne sommes pas responsables de leurs actes, de leurs omissions, de leur insolvabilité ou de leur dissolution. Tout écart en termes d'actifs des clients et déficit qui en résulte seront traités conformément à la loi applicable.

24.3. Un tiers détenant vos investissements peut avoir une sûreté, un droit de gage ou un droit de compensation sur vos investissements, qui ne sont pas réglés conformément à la Clause 25. Cela peut être exigé par les lois applicables à un tel tiers dans la juridiction où vos investissements sont détenus ou peut être imposé par le tiers en garantie des frais qu'il facture pour la détention de vos investissements.

24.4. Par la présente, vous autorisez Trading 212 EU à conserver vos investissements en dépôt (ou à désigner un sous-dépositaire à cet effet), à transférer des titres de votre

Compte pour répondre aux ventes effectuées pour votre Compte ou à entreprendre d'autres démarches en rapport avec vos Investissements couverts par le présent Accord.

24.5. Des registres détaillés de tous vos Investissements et actifs détenus par nous seront conservés à tout moment pour montrer que vos Investissements sont détenus en votre nom, pour votre bénéfice, et qu'ils ne nous appartiennent pas ou n'appartiennent pas à un sous-dépositaire.

24.6. Les Investissements achetés en votre nom selon vos instructions ou qui nous sont transférés seront enregistrés à notre nom ou au nom d'un sous-dépositaire.

24.7. Vous acceptez que vos investissements soient enregistrés au même nom que ceux d'autres Clients (mis en commun avec les investissements d'autres Clients dans un compte de dépôt commun omnibus). Cela signifie que les investissements peuvent ne pas être immédiatement identifiables au moyen de certificats distincts. Si nous devenions insolubles, il pourrait y avoir des retards dans l'identification des actifs individuels, et le risque de perte pourrait être accru en cas de déficit, car un temps supplémentaire pourrait être nécessaire pour identifier les actifs détenus pour des Clients spécifiques. En outre, en cas de déficit non compensé causé par la défaillance d'un dépositaire, vous pouvez participer proportionnellement à ce déficit.

24.8. Vous autorisez par la présente Trading 212 EU et tout sous-dépositaire à détenir ou à transférer des investissements (ou des droits sur ceux-ci) à un dépositaire de titres, à un système de compensation ou de règlement. Les investissements qui ne peuvent être réglés par l'intermédiaire d'un système central de dépôt de titres peuvent être détenus à l'étranger par un tiers (y compris le dépositaire, le sous-dépositaire, l'agent de registre, la banque, le courtier intermédiaire ou l'agent de règlement) ou au nom de Trading 212 EU.

24.9. Vous acceptez qu'en raison de la nature des lois ou des pratiques de marché applicables dans certaines juridictions étrangères, nous puissions décider qu'il est dans votre intérêt que vos investissements détenus chez nous soient enregistrés ou consignés

en notre nom ou au nom de la personne qui est un dépositaire aux fins des règles de la BaFin.

24.10. Il se peut que nous soyons tenus de fournir vos informations (y compris votre adresse e-mail) ainsi que les détails de votre participation aux autorités agissant en tant que registraire dans certaines juridictions.

24.11. Si une société fait faillite ou si elle est retirée de la cote de la bourse concernée, nous pouvons tenter d'obtenir des prix pour l'instrument sur le marché de gré à gré (OTC). Si cela n'est pas possible, vous serez informé que vos Positions sur les actions de cette société seront clôturées et vous acceptez les prix de clôture.

25. Règlement.

25.1. Toutes les Transactions seront effectuées conformément aux pratiques de règlement standard et/ou aux règles de marché des bourses concernées.

25.2. Les Transactions sur les Actions européennes sont actuellement réglées sur une base T+2. La majorité des actions dans le monde se règlent sur une base T+1 ou T+2. Le règlement peut être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous ne serons pas responsables des pertes que vous pourriez subir en raison d'un retard de règlement, à moins qu'il ne s'agisse d'une fraude, d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de notre part.

25.3. Les investissements détenus pour vous par Trading 212 EU seront utilisés pour régler vos transactions de vente. Pour toutes les Opérations de vente, vous confirmez qu'au moment où vous passez un Ordre de vente, vous possédez les Investissements concernés.

26. Transferts d'investissement

26.1. Il se peut que vous puissiez transférer sur votre Compte des Investissements provenant d'un autre prestataire de services d'investissement. Vous pourrez demander un transfert d'investissements via le Site web. Nous n'accepterons que les investissements négociables sur notre Plateforme de trading. Le compte ouvert auprès de l'autre prestataire d'investissement doit être à votre nom.

26.2. Trading 212 EU ne vous facturera aucuns frais pour les transferts vers ou depuis votre compte. L'autre prestataire d'investissement peut imposer des frais ou des limites à ces transferts.

26.3. Les Transferts d'investissement vers ou depuis votre compte se feront uniquement sous la forme d'Investissements. Vous ne pourrez pas transférer des liquidités en utilisant les Transferts d'investissement.

26.4. Les Transferts d'investissement ne suivent pas les pratiques de règlement standard décrites dans la Clause 25. Nous ferons tout notre possible pour que les Transferts d'investissement soient traités dans le délai habituel de 30 jours calendaires. Veuillez noter qu'en fonction de la coopération de l'autre prestataire d'investissement, ce processus peut prendre beaucoup plus de temps. Une fois que vous aurez demandé un Transfert d'investissement et que nous l'aurons initié, vous ne pourrez pas l'annuler, sauf si le Transfert d'investissement ne peut pas être traité. Lorsque vous demandez un Transfert d'investissement sur votre Compte, nous considérons les Investissements concernés comme vos Actifs de client à compter de la date à laquelle nous les recevons de l'autre prestataire d'investissement. De même, si vous demandez un Transfert d'investissement de votre Compte vers un autre prestataire d'investissement, nous cesserons de considérer les investissements concernés comme vos Actifs de client à compter de la date à laquelle nous les envoyons à ce prestataire d'investissement.

26.5. Il se peut que vous ne puissiez pas transférer certains Investissements hors de votre Compte. Cela inclut, sans s'y limiter :

- a. Des investissements qui ne sont pas acceptés par les autres prestataires d'investissement ;
- b. Des investissements dont le trading a été suspendu ;
- c. Des investissements qui n'ont pas encore été réglés, conformément à la Clause 25 ;
- d. Des Fractions d'actions, conformément à la Clause 10 ;
- e. Des investissements qui ne sont pas transférables pour d'autres raisons réglementaires ou techniques.

Lorsque les transferts de certains Investissements ne sont pas possibles, vous pouvez ou non être en mesure de liquider les Investissements en espèces et de transférer les espèces de ou vers l'autre prestataire d'investissement. Veuillez noter que cela peut entraîner des frais supplémentaires imposés par des tiers ou des taxes.

26.6. Vous pourrez recevoir à tout moment des informations actualisées sur tous les Transferts d'investissement via le Site web.

26.7. Lors de la demande d'un transfert d'investissement, vous êtes entièrement responsable de fournir à Trading 212 EU des informations et des données exactes, y compris, le cas échéant, les informations sur le prix auquel vous avez acquis les investissements. Si vous ne le faites pas, vous risquez de recevoir des informations inexactes sur vos bénéfices ou vos pertes concernant les investissements transférés par le biais d'un transfert d'investissement. Vous restez seul responsable de toutes les obligations fiscales liées aux Transferts d'investissement, y compris lorsque vous nous avez fourni des informations ou des données inexactes.

26.8. Vous reconnaissez et acceptez que les Fractions d'actions ne sont pas transférables. Si vous clôturez votre Compte Invest ou transférez votre Compte Invest à une autre entreprise, les fractions d'actions détenues sur votre compte seront liquidées. Les

liquidations de fractions d'actions peuvent entraîner des frais supplémentaires.

26.9. Nous nous réservons le droit de refuser de faciliter un Transfert d'Investissement vers ou depuis tout prestataire d'investissement, y compris ceux situés en dehors de l'EEE.

27. Droits de vote, intérêts, dividendes et Opérations sur titre.

27.1. Il est possible que vous participiez à une Opération sur titres (y compris, mais sans s'y limiter, les dividendes, les droits de vote, les divisions d'actions, les fusions, les scissions, l'exercice des droits de conversion ou de souscription ou tout autre type d'opérations sur titres attachées aux investissements que Trading 212 EU détient pour votre compte). Nous mettrons tout en œuvre pour vous informer de ces opérations sur titres, mais nous ne pouvons garantir ni la rapidité ni l'exactitude des informations fournies à leur sujet. Trading 212 EU n'est pas obligée de le faire, mais peut organiser votre participation à ces opérations sur titres. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour toute perte réelle ou potentielle que vous pourriez subir si nous ne sommes pas en mesure de faciliter votre participation à une Opération sur titre.

27.2. Trading 212 EU sera chargée de réclamer et de recevoir les dividendes, les paiements d'intérêts et les autres paiements de revenus générés par les investissements détenus pour votre compte. Nous comptabiliserons tout produit de vos investissements sur le solde de votre Compte. Dans le cas d'un Compte multidevises, ces produits seront crédités dans votre Devise principale, après conversion de la devise (voir clause 15). Les paiements de dividendes resteront exempts de frais de change et tout échange sera effectué au taux de change interbancaire en vigueur. Cependant, une retenue à la source s'applique souvent à ces recettes. L'existence et le pourcentage de la retenue à la source dépendent de divers facteurs et circonstances, tels que votre résidence fiscale, la législation nationale de l'émetteur et toute convention fiscale applicable. Dans certains

cas, vous pouvez récupérer tout ou partie des taxes prélevées et vous pouvez être tenu de fournir des informations supplémentaires à l'autorité fiscale compétente.

27.3. Vous serez entièrement responsable de nous fournir vos instructions pour l'exercice des droits relatifs aux opérations sur titres, mais si nous ne parvenons pas à obtenir vos instructions, nous pourrons, sans engager notre responsabilité, agir à notre discrétion et prendre les mesures que nous jugeons dans votre meilleur intérêt.

27.4. À la suite d'Opérations sur titres, des Fractions d'actions peuvent vous être attribuées. Trading 212 EU s'efforcera de les fournir sous forme de Fractions d'actions, mais si cela n'est pas possible pour quelque raison que ce soit, nous verserons une contre-valeur en espèces des Fractions d'actions concernées sur votre Compte Invest.

27.5. Vous comprenez et acceptez que les conditions et la date de livraison ou d'exécution de toute Opération sur titres peuvent être modifiées immédiatement et sans préavis en raison de changements apportés par l'émetteur ou toute autre entité impliquée dans l'Opération sur titres. Vous acceptez que toute Opération sur titre puisse être modifiée, retirée ou annulée à tout moment. Vous reconnaissez et acceptez que ces changements sont indépendants de notre volonté, et nous ne serons pas responsables des pertes financières, perçues ou réelles, que vous pourriez subir en raison de ces retards.

27.6. En cas de fractionnements d'actions, vous reconnaissez et acceptez que Trading 212 EU puisse ne pas être en mesure d'appliquer la division à tout investissement fractionné. Dans ces circonstances, vous acceptez que nous puissions vous proposer de vous payer un équivalent en espèces de votre participation au moment de la division d'actions comme alternative, ce qui peut avoir pour conséquence que vous ne déteniez plus d'actions dans les titres concernés. Vous acceptez que nous ne soyons pas obligés d'obtenir votre consentement avant de prendre cette mesure.

27.7. En cas de fusion, de scission ou de dividende spécial en actions, Trading 212 DE fera tout son possible pour vous fournir les nouvelles actions. Toutefois, cela peut ne pas être

possible dans certaines situations, par exemple en raison de la structure omnibus du compte de dépôt ou pour des raisons techniques. Vous consentez à ce que, dans de telles situations, l'Opération sur titres concernée soit payée en espèces sur votre compte. Si, après la désactivation de votre Compte, vous avez droit à un dividende en actions ou à une autre Opération sur titres, vous demandez expressément à Trading 212 EU de convertir ce droit en espèces (par exemple, en vendant un dividende en actions) à la première occasion disponible et de restituer l'intégralité du produit à l'une des méthodes que vous avez utilisées pour les dépôts. Si aucune de ces méthodes n'est active, nous ferons tout notre possible pour vous en informer et obtenir des informations sur une autre méthode de restitution des fonds concernés.

27.8. Lors du recours au trading de nuit et lors de transactions sur des actions affectées par une Opération sur titres (telle qu'une division d'actions, une fusion, une acquisition, une nouvelle cotation ou un retrait de la cote), la valeur et la quantité des Investissements respectifs peuvent être affectées. Dans ce cas, le trading de ces actions peut être restreint par la bourse concernée jusqu'à ce qu'une séance complète de marché régulier ait eu lieu après le traitement de l'Opération sur titres.

SECTION D

28. Catégorisation des clients.

28.1. Conformément aux Lois applicables, nous classons nos clients en trois catégories principales : « Contreparties éligibles », « Clients professionnels » et « Clients particuliers ».

28.2. Sauf notification écrite expresse du contraire, nous vous traiterons comme un Client particulier et vous bénéficierez du plus haut niveau de protection réglementaire. Les Contreparties éligibles et les Clients professionnels sont considérés comme plus expérimentés, mieux informés, plus avertis et plus à même d'évaluer leurs propres risques, et bénéficient donc d'un niveau de protection réglementaire moins élevé. En tant que Client particulier, vous pouvez demander une catégorisation de clients différente de celle que nous vous avons attribuée. Veuillez noter que nous pouvons refuser votre demande de reclassification. Si nous accédons à une telle demande, il se peut que vous bénéficiiez d'un niveau de protection réglementaire inférieur.

En conséquence, en tant que Client particulier, vous aurez droit à la liste non exhaustive de droits de protection réglementaire ci-après :

- a. recevoir des informations sur les Services de courtage d'actions que Trading 212 EU vous fournit ;
- b. obtenir le meilleur résultat possible pour vos Ordres, conformément à la Clause 13 et à notre Politique d'exécution des ordres ;
- c. recevoir toutes les informations réglementaires requises relatives à l'exécution de vos Ordres ;
- d. être avertis rapidement lorsque nous avons connaissance de difficultés matérielles concernant la bonne exécution de vos Ordres ; et
- e. avoir droit à une indemnisation dans le cadre des Systèmes de protection des investisseurs et des dépôts applicables, conformément à la Clause 30.

29. Exclusion de responsabilité ; corrections de transactions.

29.1. Nous ne serons pas responsables des pertes, dommages, coûts ou dépenses encourus ou subis par vous dans le cadre du présent Accord, à moins qu'ils ne résultent directement

de notre négligence, d'un manquement délibéré ou d'une fraude. Nous ne sommes en aucun cas responsables des pertes indirectes ou des dommages particuliers.

29.2. Aucune disposition du présent Accord ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence. Vous et nous convenons que cette disposition survivra à toute résiliation du présent Accord.

29.3. Nous ne serons pas tenus responsables des pertes, coûts ou frais encourus résultant directement ou indirectement de l'exercice de notre droit d'imposer des restrictions sur votre Compte Invest ou de prendre toute autre mesure prévue dans le présent Accord.

29.4. Vous acceptez et reconnaissez par la présente que, en cas d'indisponibilité de la Plateforme de trading, vous renoncez à toute réclamation contre Trading 212 EU et/ou Trading 212 CY concernant des profits manqués et/ou des prétentions selon lesquelles vous auriez exécuté un ordre à un prix spécifique pendant ladite période, sauf dans les cas où cette indisponibilité aurait été causée intentionnellement ou par négligence grave. Vous reconnaissez que, dans certaines circonstances, il peut y avoir des problèmes techniques ou des défaillances de la Plateforme de trading.

29.5. Vous reconnaissez qu'à notre entière discrétion, nous pouvons annuler, corriger ou modifier rétroactivement toute inscription incorrecte sur le Compte, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de vote, les opérations sur titres, les ordres en attente, les transactions exécutées, les dépôts, les retraits et les réservations similaires, qui ont entraîné un dysfonctionnement, une erreur ou une faute directe ou indirecte, ainsi que toutes les transactions liées à ou affectées par une telle inscription incorrecte ou sa correction.

30. Communications.

30.1. Si vous avez besoin de nous contacter pour quelque raison que ce soit en relation avec le présent Accord, veuillez le faire :

- a. par courrier postal : FXFlat Bank GmbH, Bahnstraße 47, 40878 Ratingen, Allemagne ;
- b. par le bouton de discussion sur le site Web et sur la plateforme de trading ; ou
- c. par e-mail : info@trading212.com.

30.2. Nous pouvons vous contacter et vous adresser toute notification en rapport avec le présent Accord par courrier électronique, par la poste ou par des moyens électroniques en utilisant la dernière adresse, le dernier numéro de téléphone ou la dernière adresse

électronique que vous nous avez fournis. Vous consentez par la présente à ce que nous vous fournissions des informations sur un support durable autre que le papier et à ce que nous vous fournissions des informations qui ne vous sont pas adressées personnellement par le biais du Site web. Vous êtes tenu de nous informer rapidement de toute modification de vos coordonnées.

30.3. Vous acceptez que nous puissions enregistrer toutes les communications entre vous et nous, et utiliser ces enregistrements, ou des transcriptions de ces enregistrements, ainsi que tous les courriels, messages de chat enregistrés ou autres communications que vous nous envoyez par l'intermédiaire de notre Plateforme ou autrement, à des fins de formation, pour enquêter sur toute plainte que vous pourriez déposer, ou à toute autre fin légale ou réglementaire, y compris comme preuve dans tout litige ou litige anticipé entre vous et nous. À votre demande, nous vous fournirons une copie de ces dossiers dans un délai raisonnable.

30.4. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mails, de notifications intégrées à l'application ou de notifications push de notre part, vous pouvez facilement vous désabonner en suivant les étapes ci-après :

- f. Lorsque vous recevez un e-mail de notre part, veuillez cliquer sur le lien « Se désabonner de ce type de notifications » au bas de l'e-mail et nous vous désabonnerons immédiatement de la réception de la catégorie de notifications correspondante ; ou
- g. Connectez-vous à votre compte via notre site Web ou l'application mobile Trading 212, allez dans « Paramètres », puis « Notifications », et cochez simplement les notifications que vous souhaitez recevoir (si vous ne souhaitez plus recevoir de notifications, décochez-les toutes).

Nonobstant ce qui précède, veuillez noter que, même si vous vous désabonnez des notifications conformément à la présente Clause 25, nous sommes toujours tenus de vous informer de certains événements (c'est-à-dire des modifications apportées au présent Accord) et, par conséquent, vous ne pouvez pas vous désabonner de la réception des notifications obligatoires.

31. Frais.

31.1. Vous devez payer nos frais et/ou commissions, dont les détails sont exposés dans les Conditions et frais sur notre Site web et qui peuvent être modifiés de temps à autre par une notification écrite de notre part. Les frais sont enregistrés et indiqués sur les confirmations et les Relevés mensuels. Pour les Comptes multidevises, tous les frais applicables dus lors de l'exécution des Ordres seront déduits de la devise de l'Ordre concerné.

31.2. Les frais qui nous sont dus sont exigibles immédiatement sur notre demande, qui peut être orale ou écrite, sauf accord contraire, et doivent être payés par vous comme indiqué sur les Confirmations et les Relevés périodiques, et ces frais peuvent être compensés avec tout paiement que nous vous devons. Vous acceptez et comprenez que toute autre obligation et responsabilité à notre égard est soumise à une compensation unilatérale de votre part remontant au début de notre relation contractuelle.

31.3. Vous reconnaissez que, bien que nous ne facturions pas de commission pour l'exécution de vos Ordres, vous serez soumis à toute taxe applicable, à tout prélèvement gouvernemental ou administratif, et à tout frais ou autre responsabilité, charge, coût et dépense à payer en rapport avec les transactions effectuées en votre nom.

31.4. Vous acceptez que nous ne saurions être tenus responsables des frais supplémentaires qui pourraient vous être facturés par une banque, un fournisseur de carte de crédit ou tout autre prestataire de services financiers tiers, que vous utilisez pour le transfert de fonds que vous émettez à notre profit ou que vous recevez de nous.

31.5. Certains instruments financiers (y compris, mais sans s'y limiter, les American Depositary Receipts, ADR) peuvent être soumis à des frais et charges imposés par leur émetteur. Ces frais seront imputés à votre compte. Par conséquent, votre Compte peut se retrouver avec un solde négatif si les Fonds disponibles sont insuffisants pour couvrir ces frais. Vous acceptez de déposer immédiatement des Fonds disponibles suffisants pour couvrir le solde négatif.

32. Avertissements sur les risques.

32.1. L'utilisation de nos Services comporte des risques, notamment le risque d'investissement dû au fait que la valeur de vos investissements évolue dans le temps. Pour un aperçu plus détaillé des risques applicables, veuillez vous référer à notre Avis de divulgation disponible sur notre Site web.

32.2. La section « Information sur les risques » de notre avis de divulgation est conçue comme une description générale des risques associés à nos produits et services spécifiques et peut ne pas identifier tous les risques possibles. Vous devez toujours vous assurer que les services ou les transactions vous conviennent et sont adaptés à votre situation particulière.

33. Abus de marché.

33.1. Vous ne devez pas agir d'une manière contraire au cours normal des affaires, et vous ne chercherez pas à manipuler le marché financier concerné et/ou la Plateforme de trading, y compris, mais sans s'y limiter, en concluant des transactions susceptibles d'être qualifiées comme suit :

- a. L'abus de marché (tel que le délit d'initié ou l'utilisation abusive d'informations confidentielles) ou toute pratique similaire pouvant être qualifiée d'abus de marché ; le délit d'initié est un délit pénal pour lequel vous pouvez être poursuivi, condamné à une amende et à une peine d'emprisonnement.
- b. Scalpage ;
- c. Action concertée avec un tiers ou utilisation de la Plateforme de trading de manière abusive ou manipulatrice ;
- d. Abus de plateforme, manipulation des prix, manipulation du temps ou pratiques similaires.
- e. Exploitation des erreurs de prix.

33.2. Les confirmations visées à la Clause 28.1 sont faites par vous à la date du présent Accord et sont censées se répéter chaque jour où le présent Accord est pleinement en vigueur. En cas de violation, nous avons le droit d'annuler tout Ordre ou toute transaction effectué(e) en violation de la Clause 28.1. (que la position soit encore ouverte ou fermée), de

fermer votre Compte et de résilier l'Accord. Dans ce cas, nous ne serons pas tenus responsables des dommages que vous pourriez subir.

34. Conflit d'intérêts.

34.1. Dans certaines circonstances limitées, il peut exister un conflit entre vos intérêts et les nôtres ou ceux de nos autres clients. Afin d'atténuer et de contrôler ces conflits, nous avons élaboré une Politique en matière de conflits d'intérêts, qui fait partie de notre Avis de divulgation, disponible sur notre Site web.

35. Systèmes de protection des investisseurs et des dépôts / Fonds d'indemnisation des investisseurs.

35.1. Trading 212 EU est membre de l'Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen (« EdW »), un fonds spécial du gouvernement fédéral établi avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (« KfW ») dans le but de restituer le Solde du Compte du client sur demande, en cas de manquement de Trading 212 EU à ses obligations, selon des conditions et des limites spécifiques. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur le Système de protection des investisseurs, visitez <https://www.e-d-w.de/index-2.html>.

35.2. Comme indiqué à la Clause 11, nous pouvons détenir une partie de votre Argent non investi sous forme de Dépôts bancaires réguliers ou de Dépôts à terme rémunérés auprès d'institutions financières réglementées dans l'UE/UK. Dans ces cas, vous serez couvert par les différents Systèmes de protection mis en place pour ces établissements de crédit, y compris, par exemple, l'Entschädigungseinrichtung Deutscher Banken GmbH (« EdB ») (Système d'indemnisation des banques privées allemandes), ainsi que les systèmes de protection du Deutscher Sparkassen- und Giroverband (« DSGV ») (groupe financier des caisses d'épargne) et du Bundesverband der Volks- und Raiffeisenbanken (« BVR ») (association nationale des banques coopératives allemandes). Les régimes de compensation allemands fonctionnent sous la supervision de la BaFin. Pour plus

d'informations sur le fonctionnement de ces systèmes, veuillez vous référer à la documentation disponible sur notre Site web.

35.3. Trading 212 CY est membre de l'Investor Compensation Fund (« **ICF** ») à Chypre, un système gouvernemental de protection des dépôts dont l'objectif est de garantir les clients au cas où Trading 212 CY manquerait à ses obligations de restituer les actifs du Client, à la demande de celui-ci. Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'ICF, veuillez vous référer à la documentation disponible sur notre Site web

36. Confidentialité.

36.1. Vous et nous tiendront confidentielles toutes les informations personnelles, commerciales, financières et autres informations confidentielles obtenues sur l'autre partie dans le cadre de la fourniture des Services, et s'efforceront d'empêcher toute divulgation de ces informations, sous réserve de la présente Clause. Nous pouvons divulguer des informations vous concernant dans les circonstances suivantes :

- a. à toute autorité disposant légalement du droit d'accéder à vos informations (y compris toute autorité chargée de l'application de la loi ou toute autorité fiscale) ;
- b. lorsque nous sommes tenus de divulguer des informations en vertu d'une décision de justice ou d'une procédure similaire ;
- c. lorsque la loi nous oblige ou nous autorise à divulguer des informations ; ou
- d. lorsque cela est nécessaire pour vous fournir les Services.

37. Protection des données personnelles.

37.1. Nous collecterons et conserverons les informations personnelles vous concernant dans nos dossiers administratifs afin de vous fournir les services prévus par le présent Accord. Vos informations seront traitées comme indiqué dans la Politique de confidentialité et la Politique en matière de cookies, toutes deux disponibles sur notre Site web, et conformément au Droit applicable.

38. Force majeure.

38.1. Bien que nous nous efforcions de respecter nos obligations dans les délais impartis, nous n'endossons aucune responsabilité en cas de manquement partiel ou total à nos obligations en raison d'une cause ou d'un événement échappant à notre contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, une défaillance des communications, des systèmes ou des ordinateurs, une défaillance du marché, une suspension, un échec ou une fermeture, ou l'imposition ou la modification (y compris un changement d'interprétation) d'une loi ou d'une exigence gouvernementale ou réglementaire, et nous ne pourrions être tenus responsables de toute perte que vous pourriez subir de ce fait. En outre et nonobstant ce qui précède, la définition de la Force majeure comprend, sans s'y limiter, tout événement relevant d'une force supérieure, tel qu'un acte de Dieu (comme des tremblements de terre ou des tsunamis, etc.), certains actes de l'homme de nature perturbatrice et imprévisible, les conflits sociaux, les épidémies, les pandémies, les mesures prises par les agences gouvernementales, les arrêts de travail, tout changement important des conditions économiques ou tout autre événement échappant à tout contrôle raisonnable et dont les effets n'ont pu être évités par des mesures raisonnables.

38.2. La Force majeure comprend l'un des cas suivants : la suspension ou la défaillance de tout Instrument Financier, qu'il soit sous-jacent ou non, la suspension ou la fermeture de tout marché, bourse, la nationalisation et/ou la séquestration gouvernementale, un manquement de l'un de nos fournisseurs, et le cas échéant de notre courtier intermédiaire, agent ou mandant, négociant ou tout sous-dépositaire, chambre de compensation ou organisme de réglementation ou d'autorégulation, pour quelque raison que ce soit, à remplir ses obligations. Dans ce cas, nous nous efforcerons de prendre des mesures raisonnables pour atténuer les effets de cet événement afin de poursuivre nos activités et de continuer à vous fournir des Services, et nous pourrions donc modifier certaines des Conditions de trading prévues par le présent Accord.

39. Plaintes.

38.1. Veuillez nous informer de toute plainte dès que possible en utilisant les coordonnées indiquées à la Clause 25 et conformément à notre politique de traitement des plaintes, incluse dans l'Avis de divulgation publié sur notre site Web.

40. Amendement.

40.1. Nous pouvons modifier de temps à autre le présent Accord ou toute partie de celui-ci pour l'une des raisons suivantes :

- a. pour rendre les conditions plus faciles à comprendre ou plus justes pour vous ;
- b. pour couvrir les améliorations des services, introduire un nouveau Service ou remplacer un Service existant par un nouveau ;
- c. pour nous permettre d'apporter des modifications raisonnables à la manière dont nous vous fournissons les Services en raison de changements dans le système financier, la technologie ou les systèmes que nous utilisons pour gérer nos activités ;
ou
- d. en raison d'une exigence prévue par la loi ou la réglementation applicable.

40.2. Sauf si la loi applicable l'exige ou si un organisme de réglementation compétent l'exige, nous vous donnerons un préavis d'au moins trente (30) jours avant d'apporter toute modification au présent Accord.

40.3. Le fait que nous demandions ou non votre consentement explicite dépend du type de modification. Les amendements sont classés comme suit :

- a. Les « **modifications substantielles** » impliquent des changements importants qui affectent les Services ou obligations en vertu de l'Accord, telles que :
 - i. des modifications de la définition des Services,
 - ii. des modifications des Conditions et frais qui pourraient entraîner une augmentation des coûts liés à l'utilisation des services et qui ne sont pas des Modifications bénéfiques, ou
 - iii. toute autre modification qui créerait effectivement une nouvelle relation contractuelle entre vous et nous.

Nous demanderons votre consentement exprès pour toute Modification substantielle.

- b. Les « **modifications mineures** » sont toutes les modifications qui ne sont pas classées comme Modifications substantielles. Elles comprennent, sans toutefois s'y limiter, des ajustements mineurs, tels que des corrections, des modifications de la formulation, de l'ordre des clauses ou de la présentation des dispositions existantes.
- c. Les « **Modifications bénéfiques** » sont des modifications qui ne profiteraient qu'à vous (par exemple, une réduction des frais ou l'octroi de droits supplémentaires dans le cadre de l'Accord).

- d. Les « **Modifications réglementaires** » désignent toute modification de l'Accord visant à garantir la conformité aux exigences légales ou réglementaires.

40.4 Nous n'exigerons pas votre consentement exprès pour les Modifications mineures, les Modifications bénéfiques ou les Modifications réglementaires. Nous considérerons ces modifications comme étant acceptées, à moins que vous ne les rejetiez dans les dix (10) jours suivant la réception de la notification de modification.

40.5. Si vous n'acceptez pas une Modification substantielle ou si vous refusez une Modification mineure, une Modification bénéfique ou une Modification réglementaire conformément à la présente Clause 35, nous nous réservons le droit de résilier le présent Accord et de clôturer votre Compte.

41. Vos obligations fiscales.

41.1. Vous êtes responsable du paiement de vos propres obligations fiscales en ce qui concerne l'éventuel impôt sur le revenu ou les taxes similaires imposées sur les bénéfices résultant de l'utilisation des Services.

41.2. Si vous êtes résident fiscal allemand :

- a. Trading 212 EU retiendra les taxes applicables (*Kapitalertragsteuer, Solidaritätszuschlag et la taxe d'église, le cas échéant*) sur votre revenu imposable et effectuera les paiements nécessaires aux autorités fiscales allemandes. Ce qui constitue un revenu imposable dépend (i) des règles et réglementations fiscales applicables à un moment donné et (ii) si nous agissons en tant qu'agent payeur pour ce revenu en Allemagne, et peut inclure les intérêts versés, les gains d'investissement, les dividendes, toute compensation de goodwill que nous vous versons. À la fin de chaque année fiscale, nous délivrerons un certificat fiscal (*Jahressteuerbescheinigung*) qui détaille le revenu imposable perçu et le montant des impôts retenus à la source.
- b. Sous réserve des règles fiscales applicables à ce moment-là, vous pourrez peut-être fournir à Trading 212 EU un ordre d'exonération (*Freistellungsauftrag*) qui vous dispense de payer l'impôt sur un certain montant de revenus imposables concernés.

- c. Vous reconnaissez et consentez à ce que Trading 212 EU demande et obtienne votre numéro d'identification fiscale lorsque vous ouvrez un compte auprès de nous et votre identifiant fiscal ecclésiastique chaque année auprès de l'Office central fédéral allemand des impôts (BZSt). Cela est nécessaire pour garantir que vos informations fiscales sont exactes et à jour et que les impôts pertinents sont déduits de votre revenu imposable.

41.3 Si vous n'êtes pas un résident fiscal allemand, nous ne pouvons pas retenir ou payer les taxes applicables en Allemagne. Toutefois, vous pouvez avoir des obligations fiscales dans votre pays de résidence. Vous êtes responsable de veiller au respect des lois fiscales de votre juridiction. À la fin de chaque année, nous vous remettons une déclaration annuelle de bénéfices, indiquant le revenu total des investissements.

42. Début, durée et fin.

42.1. Le présent Accord entrera en vigueur à la date à laquelle vous acceptez les présentes conditions par le biais de notre Site web ou à la date à laquelle vous nous faites part de votre acceptation par écrit (y compris par courrier électronique). Le présent accord restera en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux dispositions applicables du présent Accord.

42.2. Nous pouvons résilier le présent Accord si vous ne respectez pas ou n'exécutez pas l'une des dispositions du présent Accord, en cas d'Événement de défaut ou conformément à la Clause 37.9. Lorsque nous vous notifions la résiliation du présent Accord, nous vous donnons un préavis d'au moins 30 jours. Nous ne sommes pas obligés de fournir des motifs pour cette résiliation.

42.3. Sauf disposition contraire dans le droit applicable, chaque partie peut résilier le présent Accord en adressant à l'autre partie un avis écrit de résiliation. La résiliation prend effet à la date indiquée dans cet avis.

42.4. En cas de résiliation du présent Accord, tous les montants que vous nous devez deviennent immédiatement exigibles. La résiliation n'affectera pas les transactions en cours ni les droits ou obligations juridiques qui pourraient déjà avoir pris naissance.

42.5. La résiliation ne portera pas préjudice à la réalisation des transactions déjà engagées, qui seront réglées de manière normale nonobstant la résiliation.

42.6. Si vous décidez de résilier le présent Accord, aucune pénalité ne sera imposée et les coûts associés ne seront pas facturés.

42.7. Nous pouvons résilier le présent Accord, en partie ou en intégralité, immédiatement, moyennant une notification écrite, si

- a. vous manquez à l'une des obligations qui vous incombent en vertu du présent Accord ;
- b. des événements tels que décrits dans la Clause 33 « Force Majeure » se produisent ;
- c. nous soupçonnons que vous êtes impliqué dans une fraude à la carte de crédit, dans du blanchiment d'argent, dans le financement du terrorisme et/ou dans tout autre comportement criminel correspondant ; ou
- d. à tout moment après la survenance d'un Événement de défaut.

42.8. Nous nous réservons le droit de résilier unilatéralement l'Accord, à notre seule discrétion et sans préavis, si le solde de votre compte est égal à zéro (0) et si votre Compte est resté inactif (aucune Transaction n'a été effectuée) pendant une période de six (6) mois.

42.9. Vous acceptez de ne pas vous comporter de manière inappropriée à l'égard de Trading 212 ou de l'un de ses employés. Les comportements inappropriés peuvent inclure, sans s'y limiter, les jurons, le langage abusif, le racisme, la discrimination, le harcèlement, la diffamation, l'utilisation abusive du système de messagerie ou de chat, l'usage abusif des canaux de médias sociaux et le spamming. Nous nous réservons le droit de mettre fin à votre Accord dans ces circonstances.

42.10. Dès que nous recevons une preuve officielle du décès d'un client, Trading 212 EU clôture toutes les positions ouvertes de ce client, quel que soit leur résultat actuel, et Trading 212 CY et/ou Trading 212 EU conservera les actifs du client jusqu'à ce que nous recevions une preuve officielle des successeurs légaux du client décédé et des instructions concrètes de la part d'une personne autorisée sur la manière de procéder par la suite.

42.11. Le présent Accord peut également être résilié avec effet immédiat par consentement mutuel.

42.12. Dans le cas où des produits d'une quelconque sorte sont comptabilisés sur votre compte après la résiliation de l'Accord, nous ferons tout notre possible pour vous les

restituer par le biais des méthodes utilisées pour les dépôts avant la résiliation. Si aucune de ces méthodes n'est active, Trading 212 EU s'efforcera de vous en informer et d'obtenir des informations sur une autre méthode de restitution des fonds concernés.

43. Droit applicable.

43.1. Dans la mesure où les Lois applicables le permettent, le présent Accord est régi et interprété conformément aux lois allemandes et relève de la compétence exclusive des tribunaux allemands.

44. Dispositions générales.

44.1. En règle générale, l'allemand est la langue de communication entre vous et nous pour la durée du présent Accord, sauf entente contraire. Si vous résidez dans un pays autre que l'Allemagne ou l'Autriche, et sauf accord contraire, l'anglais sera la langue de communication entre vous et nous pendant toute la durée du présent Accord. Le présent Accord peut être traduit en plusieurs langues. En cas d'incohérences entre les différentes versions linguistiques, la version allemande prévaut.

44.2. Vous acceptez de nous avertir rapidement de toute modification des informations que vous nous avez fournies.

44.3. Le présent Accord remplace tous les Accords écrits antérieurs conclus entre vous et nous concernant la fourniture des Services.

44.4. Si un tribunal ou une autorité compétente estime qu'une disposition du présent Accord (ou une partie d'une disposition) est invalide, illégale ou inapplicable, cette disposition ou partie de disposition sera, dans la mesure requise, considérée comme supprimée, et la validité et l'applicabilité des autres dispositions du présent Accord n'en seront pas affectées.

44.5. Si une disposition invalide, inapplicable ou illégale du présent accord devenait valide, applicable et légale si une partie de cette disposition était supprimée ou reformulée, cette disposition sera modifiée de manière à ce que, dans sa version modifiée, elle soit légale, valide et applicable et, dans la mesure du possible, qu'elle réponde à l'intention commerciale initiale des parties.

44.6. Aucun de nous ne peut céder, transférer, grever, hypothéquer, sous-traiter ou traiter de quelque autre manière que ce soit l'ensemble ou une partie de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord. Vous reconnaissez que nous pouvons, de temps à autre, externaliser et/ou externaliser partiellement certains services offerts dans le cadre du présent Accord, dans la mesure où la loi le permet, à l'une de nos sociétés du groupe Trading 212 ou à des fournisseurs tiers. À cette fin, nous nous assurons que les Sociétés du groupe et les prestataires tiers sont suffisamment équipés et compétents pour exécuter les services externalisés et en assumer la responsabilité.

44.7. En aucun cas un retard, un manquement ou une omission (en tout ou en partie) dans l'application, l'exercice ou la poursuite d'un droit, d'un pouvoir, d'un privilège, d'une réclamation ou d'un recours conféré par ou découlant du présent accord ou de la loi ne sera considéré ou interprété comme une renonciation à ce droit ou à tout autre droit, pouvoir, privilège, réclamation ou recours en ce qui concerne les circonstances en question, ni n'empêchera l'application de ce droit ou de tout autre droit, pouvoir, privilège, réclamation ou recours dans un autre cas, à un moment ou à des moments ultérieurs.

44.8. Rien dans le présent Contrat (ou dans l'un des arrangements envisagés ici) ne sera considéré comme créant un partenariat entre vous et nous.

44.9. Une personne qui n'est pas partie au présent Accord n'aura aucun droit en vertu de celui-ci ou en rapport avec celui-ci.

44.10. Trading 212 EU a choisi de ne pas proposer de comptes aux personnes américaines telles que définies par la FATCA. En acceptant les présentes Conditions applicables à Invest, vous confirmez que vous n'êtes pas une personne ressortissante des États-Unis. Ce faisant, vous acceptez que si nous apprenons par la suite que vous répondez à la définition d'une Personne ressortissante des États-Unis, nous pouvons vous demander de fermer votre compte immédiatement, et Trading 212 ne sera pas responsable des pertes que vous pourriez subir de ce fait.

44.11. Notre Site web est accessible dans le monde entier. Toutefois, les informations qu'il contient ne sont pas destinées aux résidents des États-Unis et du Canada ou de tout autre pays en dehors de l'EEE, et ne sont pas destinées à être distribuées à, ou utilisées par, toute personne dans un pays ou une juridiction où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la législation ou à la réglementation locale. Lorsque vous visitez notre Site web, il

vous incombe de vérifier les dispositions de toute loi ou réglementation locale à laquelle vous êtes soumis et de vous y conformer.

45. Définitions et interprétation.

Les mots et expressions ci-après se définiront comme suit :

Compte Invest ou **Compte** désigne votre compte personnel détenu pour la fourniture de Services de courtage d'actions ;

Trading en dehors des horaires d'ouverture désigne la session de trading après la clôture du marché sur la plateforme de trading concernée, généralement entre 16 h 00 et 20 h 00, heure de l'Est des États-Unis ;

AutoInvest a la signification qui lui est donnée dans les conditions générales d'utilisation des Diagrammes et d'AutoInvest ;

Le terme **Accord** a le sens indiqué dans la clause 2.3 ;

Le **Financement par prélèvement automatique** désigne l'utilisation du prélèvement SEPA automatique pour financer les contributions AutoInvest pour un ou plusieurs Diagrammes, comme autorisé en vertu de la clause 7 (et non comme méthode de dépôt générale) ;

Le **Mandat de prélèvement automatique** désigne l'instruction et l'autorisation que vous nous donnez par le biais de la plateforme de trading pour prélever des paiements sur votre compte bancaire vérifié par prélèvement SEPA automatique afin de financer vos contributions AutoInvest pour un ou plusieurs Diagrammes, ainsi que la référence de mandat associée enregistrée par nos soins ;

Le **Remboursement par prélèvement automatique** désigne tout remboursement, annulation, rappel, retour ou rétrofacturation d'un prélèvement SEPA automatique (y compris lorsqu'il est initié à votre demande par l'intermédiaire de votre banque) relatif aux fonds crédités sur votre Compte Invest via un financement par prélèvement direct ;

Les **Fonds réservés** désignent tous les fonds que nous avons reçus sur votre Compte Invest par prélèvement automatique et qui sont réservés uniquement à l'exécution de vos instructions d'investissement automatique et ne constituent pas des Fonds disponibles ;

Trading algorithmique : tout type de trading d'instruments dans lequel un algorithme informatique détermine automatiquement les paramètres individuels des Ordres, tels que l'opportunité d'initier l'Ordre, le moment de l'exécution, le prix ou la quantité de l'Ordre, ou la manière de gérer l'Ordre après sa soumission, avec une intervention humaine limitée, voire inexistante ;

Le **Prélèvement SEPA automatique** désigne un paiement par prélèvement automatique en EUR effectué dans le cadre du système de prélèvement SEPA automatique ;

Le **Compte bancaire vérifié** désigne un compte bancaire (identifié par IBAN) à votre nom que nous avons vérifié à notre satisfaction, y compris (lorsque nous l'exigeons) par le fait que vous avez effectué au moins un dépôt réussi depuis ce compte bancaire vers votre Compte Invest ;

Loi(s) applicables désigne :

- a. les lois, règles et réglementations applicables en vigueur de temps à autre et applicables au présent Accord ;
- b. les règles et orientations publiées par la BaFin et la CySEC (applicables respectivement à Trading 212 EU et Trading 212 CY) ou toute autre règle d'une autorité de régulation compétente ; et
- c. les règles d'un marché pertinent ou d'une chambre de compensation

Test d'adéquation, tel que défini à la Clause 3.3. du présent Accord, signifie que nous évaluons si vous avez les connaissances et l'expérience nécessaires pour comprendre les risques liés à certains produits d'investissement complexes proposés par l'intermédiaire de nos Services de courtage d'actions ;

Les Fonds disponibles désignent tout montant en espèces sur votre Compte Invest (qui peut être classé dans votre fonds principal et votre fonds de dépenses) qui n'est pas investi dans des investissements, qui n'est pas bloqué (y compris pour les ordres en attente), et qui n'est pas réservé, et qui n'est pas dû à Trading 212 EU ou Trading 212 CY ou à un tiers pour des frais ou autrement pour la fourniture de services en vertu du présent Contrat ;

BGB signifie *Bürgerliches Gesetzbuch* (Code civil allemand) ;

Jour ouvrable désigne tout jour qui n'est pas un jour férié en République fédérale d'Allemagne ;

Client désigne tout Client potentiel que nous avons accepté après avoir passé avec succès le processus KYC, le test d'adéquation (le cas échéant) et l'évaluation du marché cible, et à qui nous avons fourni un accès complet à la Plateforme de trading et à nos Services ;

Confirmation désigne un document écrit donnant les détails d'une opération, y compris tous les frais applicables à cette transaction et le montant total payable par ou à vous en règlement de cette transaction ;

Une Opération sur titres est une décision ou un événement initié par une société cotée en bourse qui affecte les titres (tels que les actions ou les obligations) émis par cette société. Les opérations sur titres peuvent inclure des événements tels que des fractionnements d'actions, des dividendes, des fusions et acquisitions et des faillites ;

Dépositaire ou sous-dépositaire désigne une banque ou une institution financière fournissant des services de dépôt pour un marché ou une juridiction particulière, pour le compte de Trading 212 CY et/ou Trading 212 EU ;

Règles CySEC désignent les règles et les directives publiées de temps à autre par la CySEC.

« **CySEC** » désigne la Cyprus Securities and Exchange Commission, l'organisme de réglementation du secteur des services financiers de Chypre ;

Opération désigne l'achat, la vente ou la souscription d'investissements spécifiques par vous ;

Avis de divulgation désigne l'avis que nous vous fournissons conformément aux Lois applicables concernant les risques associés à l'achat et à la vente d'investissements dans le cadre du présent Accord ;

L'on parle d'**Événement de défaut** lorsque :

- a. vous êtes en défaut de paiement ou de toute autre obligation que vous pourriez avoir envers nous ;
- b. vous décédez ou perdez votre santé d'esprit ;
- c. tout événement indépendant de notre volonté se produit dans le pays dans lequel vous résidez normalement, ce qui, à notre seule discrétion, rend souhaitable pour la protection de Trading 212 EU le traiter comme un Événement de défaut ;
- d. En cas de résiliation, suspension ou perte d'une quelconque autorisation réglementaire pertinente ;

- e. toute déclaration ou garantie faite dans le cadre du présent Accord s'avère ou devient fausse ou trompeuse à tout égard important ;
- f. nous considérons qu'il est nécessaire ou souhaitable d'assurer notre propre protection ou d'empêcher ce que nous estimons constituer ou susceptible de constituer une violation de toute Loi applicable ou des bonnes pratiques du marché, ou qu'une action est entreprise ou qu'un événement se produit qui, selon nous, pourrait avoir un effet négatif important sur votre capacité à remplir vos obligations dans le cadre du présent Accord ;
- g. tout événement de défaillance (quelle qu'en soit la description) survient dans le cadre de tout autre accord conclu entre nous.

Trading en horaires prolongés désigne le service fourni par Trading 212 EU, qui permet aux Clients d'acheter et de vendre des Investissements sur une Plateforme de trading compatible dans le cadre d'une session de Trading pré-ouverture du marché et/ou en dehors des horaires d'ouverture ;

Compte de monnaie électronique désigne votre compte ouvert par Paynetics AD dans lequel la monnaie électronique est stockée et auquel votre Carte Trading 212 est liée. Le Compte de monnaie électronique sera libellé en EUR et, si disponible, dans d'autres devises telles que GBP et USD, comme visible sur notre Site web;

Programme d'actions fractionnées désigne le service fourni par Trading 212 EU, tel que décrit à l'article 10, qui permet aux clients de détenir des fractions d'actions ;

Société du Groupe Trading 212 désigne toute société sous le contrôle direct ou indirect de Trading 212 Group Limited ;

Instruction d'opération désigne une instruction que vous nous donnez d'acheter ou de vendre un investissement en votre nom, y compris, pour éviter toute ambiguïté, un Ordre ;

Devise de l'instrument désigne la devise dans laquelle un instrument est tradée ;

Investissement désigne toute action, fraction d'action et fonds négociés en bourse (ETF) pour lesquels nous proposons de réaliser des Transactions ;

Transferts d'investissements désigne les transferts d'investissements sur votre Compte ou à partir de celui-ci, tels que décrits dans la Clause 20.

Processus KYC signifie le processus de diligence raisonnable « connaître votre client » tel que décrit dans la Clause 3.1 du présent Accord ;

Erreur manifeste désigne une erreur évidente dans les cotations des instruments financiers qui s'écarte substantiellement du prix du marché en vigueur et qui s'est produite à la suite d'une erreur système ou technique ;

La Réserve principale désigne la réserve virtuelle affichée sur votre Compte Invest sur notre Plateforme de trading. Cette réserve montre les Fonds disponibles que vous pouvez utiliser pour effectuer des Transactions, des retraits ou des Transferts entre les réserves dans votre Réserve de dépenses conformément aux termes du présent Accord ;

Heures de marché désignent la durée de négociation sur chaque marché financier telle qu'indiquée sur le Site web. Pendant ces heures de marché, le client a le droit de passer des Ordres d'exécution pour les instruments financiers dont les bourses sont ouvertes au trading.

MiFID II désigne la directive 2014/65/UE concernant les Marchés d'instruments financiers (MiFID II) ;

Compte multidevises désigne la fonctionnalité de Trading 212 vous permettant de détenir des soldes en espèces dans plusieurs devises, telle que décrite dans la clause 4.8 ;

Devise non principale désigne toute devise autre que la devise principale ;

Politique d'exécution des ordres désigne la Politique d'exécution des ordres de Trading 212, disponible sur notre site Web, stipulant les moyens par lesquels nous respecterons nos obligations de meilleure exécution lors de l'exécution de vos Ordres ;

Ordre désigne une instruction d'achat ou de vente passée par vous via votre compte sur la Plateforme de trading ;

Trading nocturne désigne la session de trading en dehors des heures régulières de trading et le trading en horaires prolongées, commençant généralement à 20 h 00, heure de l'Est des États-Unis, et se terminant à 4 h 00, heure de l'Est des États-Unis ;

L'Instruction de paiement désigne toute instruction sur votre Compte Invest pour un dépôt et/ou un retrait (y compris un retrait par carte Trading 212) et toute instruction, autorisation ou demande soumise par vous pour mettre en place, modifier, annuler et/ou exécuter un

accord de financement récurrent, y compris le financement par prélèvement automatique (lorsqu'il est disponible) ;

Le terme **Diagramme** désigne un ensemble d'instruments financiers que vous créez à votre guise ; Veuillez vous référer à nos Conditions applicables aux Diagrammes et AutoInvest pour plus d'informations ;

Ordre en attente, tel que défini dans notre Politique d'exécution des ordres, est un Ordre qui sera exécuté à une date ultérieure et au prix spécifié par le Client ;

Position désigne le nombre d'actions d'un Investissement qu'un Client détient ;

Le **Trading pré-ouverture du marché** désigne la session de trading avant l'ouverture du marché sur la Plateforme de trading concernée, généralement entre 04 h 00 et 09 h 30, heure de l'Est des États-Unis ;

Devise principale désigne la devise par défaut que vous avez sélectionnée lors de l'ouverture du compte ou à un stade ultérieur. Il est utilisé comme devise pour le calcul et l'affichage du solde de votre Compte, des positions, des rapports périodiques et des relevés ;

Client potentiel désigne toute personne ayant accepté les conditions du présent Contrat et ayant obtenu, à des fins d'évaluation, l'accès à certaines parties de la Plateforme de trading. Un Client potentiel n'est pas encore accepté par nous et il/elle n'a pas accès à nos Services de courtage d'actions ;

Un **Fonds du marché monétaire admissible (FMMQ)** désigne un fonds du marché monétaire qui vise à obtenir un rendement sur les investissements et à présenter un profil de risque faible en investissant principalement dans des instruments financiers à faible risque tels que les obligations d'État. Un FMMQ est soumis à un contrôle réglementaire plus strict et doit répondre à des normes de qualité plus élevées que les autres fonds du marché monétaire ;

Dépôt bancaire régulier désigne tout dépôt portant intérêt auprès d'une institution financière réglementée, autre que les dépôts à terme ;

Heures régulières de trading désignent la session de trading sur la plateforme de trading concernée ;

Le **Client particulier** est un client qui n'est ni considéré comme un professionnel par défaut, ni comme une contrepartie éligible et qui bénéficie du niveau de protection le plus élevé en vertu des Lois applicables ;

Scalpage désigne un type de trading spéculatif où l'ouverture et la fermeture d'une position sont exécutées dans un laps de temps très court ;

La **Restriction « Sell-Only »** est une limitation qui restreint ou élimine votre capacité à ouvrir de nouvelles positions ou à passer de nouveaux ordres d'achat ;

Services de courtage d'actions désigne des services de trading et de fractions d'actions en exécution seule, tels que décrits à la Clause 4 du présent Accord ;

La Réserve de dépenses désigne la réserve virtuelle affichée dans votre Compte Invest sur notre Plateforme de trading. Cette réserve montre les Fonds disponibles que vous pouvez utiliser pour effectuer des Retraits de la Carte Trading 212, ou des Transferts entre les réserves dans votre Réserve principale conformément aux termes du présent Accord ;

Relevé est une confirmation écrite de toute Transaction, de tout Ordre que vous avez défini et/ou modifié, et de toute commission et autres frais et taxes applicables que nous appliquons ;

Évaluation du marché cible désigne un ensemble de questions, conformément aux exigences MiFID, conçues pour identifier et évaluer les clients afin de garantir que les instruments et services financiers sont compatibles en fonction de leurs besoins, caractéristiques et objectifs ;

Le Dépôt à terme est un type de dépôt destiné à l'épargne ou à l'investissement. Les Dépôts à terme ont un taux d'intérêt fixe et une période de retrait prédéterminée qui peut généralement aller jusqu'à 95 jours calendaires ;

Conditions et frais désigne la page intitulée « Conditions et frais » disponible sur notre Site web ;

Plateforme de trading désigne la plateforme de trading électronique sur notre Site web ;

Carte Trading 212 désigne la carte de débit co-marquée liée à votre Compte de monnaie électronique, qui est émise par Paynetics AD et distribuée par Trading 212 ;

Retrait de la Carte Trading 212 signifie un retrait de vos Fonds disponibles (qui sont indiqués dans votre Réserve de dépenses), initié par vous à l'aide de la Carte Trading 212 et traité par Paynetics, comme spécifié dans la Clause 8.3. ci-dessus ;

Transaction désigne l'exécution partielle ou totale de votre Instruction de transaction ;

Argent non investi désigne tout argent sur votre compte qui n'est pas investi dans des placements ;

Site web désigne notre site Web à l'adresse www.trading212.com et/ou toute application mobile fournie par Trading 212 ;

WpHG désigne la *Wertpapierhandelsgesetz* (Loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières) ; et

Trading 24 h/24, 5 j/7 désigne une fonction qui permet aux clients de trader en dehors des Heures régulières de trading, en combinant les sessions de Trading en horaires prolongées et de Trading nocturne. ;

Annexe 1

Conditions applicables aux Comptes fiduciaires omnibus

Sauf si le contexte exige le contraire, tous les termes définis utilisés dans la présente Annexe 1 auront la même signification que dans les Conditions applicables à Invest.

1. Mise en commun de l'Argent des clients.

1.1 Tout argent que nous détenons pour vous est considéré comme de l'argent du client, tel que défini dans la clause 10 des Conditions d'investissement.

1.2 Par la présente, vous nous demandez explicitement de garder votre Argent de client et l'argent d'autres Clients sur le(s) même(s) compte(s) bancaire(s) de client auprès d'institutions financières réglementées sélectionnées avec diligence et réglementées par la BaFin en Allemagne ou d'autres régulateurs dans l'UE/UK, et vous acceptez que nous puissions détenir cet Argent de client.

1.3. Vous comprenez que nous ne maintenons pas de compte d'argent client distinct pour chacun de nos clients, mais que nous maintenons plutôt un ou plusieurs « Comptes fiduciaires omnibus » auprès d'institutions financières réglementées sélectionnées, où votre Argent client sera mis en commun avec l'Argent d'autres Clients. Votre Argent client restera séparé de nos actifs et ne sera pas utilisé à des fins opérationnelles, conformément aux exigences réglementaires applicables, y compris l'article 84 de la WpHG.

2. Protection de l'Argent des clients.

2.1. Nous veillons à ce que l'Argent des clients mis en commun soit protégé conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires pertinentes.

2.2. Nous ne détiendrons pas l'Argent des clients dans des institutions financières non réglementées et nous choisirons avec soin l'institution financière réglementée auprès de laquelle nous ouvrirons des Comptes fiduciaires Omnibus. Lorsque nous mettons en

commun l'Argent des clients, celui-ci est protégé par une comptabilité appropriée, un contrôle régulier de l'institution financière concernée et les précautions nécessaires à la protection de vos droits.

2.3. Nous prenons les précautions nécessaires pour protéger votre Argent de client et éviter qu'il ne soit utilisé pour notre compte ou celui d'un autre client sans votre consentement.

3. Accès à l'Argent de clients mis en commun.

3.1 L'argent du client détenu dans un Compte fiduciaire omnibus sera géré conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur. Vous pourrez accéder à votre Argent client en cas de besoin, sous réserve des conditions et procédures de retrait décrites dans les Conditions applicables à Invest.

3.2 Nous vous informerons de l'institution financière qui détient votre Argent client en lieu sûr via notre Site web.

4. Protections contre l'insolvabilité.

4.1. Dans le cas improbable de notre insolvabilité, votre Argent client est protégé contre tout accès par nos créanciers et notre administrateur d'insolvabilité. Dans pareils cas, l'Argent client sur le Compte fiduciaire Omnibus continue d'être protégé et reste séparé de nos propres actifs.

4.2. Si l'une des institutions financières où est gardé votre Argent client se trouve dans l'incapacité de le débloquer, par exemple en raison d'insolvabilité, vos fonds sont protégés par les systèmes de protection des dépôts légaux allemands applicables jusqu'aux limites définies par la loi, comme décrit en détail sur notre site Web et dans la Clause 30 des Conditions applicables à Invest.

Les présentes Conditions applicables à Invest ont été mises à jour pour la dernière fois et publiées le 20.03.2026. Une copie de la version la plus récente des présentes Conditions applicables à Invest est disponible sur notre Site web.